

AGROCAMPUS
OUEST

CFR Angers

CFR Rennes



Année universitaire : 2017-2018

Spécialité :

Agroecology

Spécialisation (et option éventuelle) :

Mémoire de Fin d'Études

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Caractérisation et analyse de la diversité d'organisation des initiatives de filières longues en blés paysans, dans un contexte de changement d'échelle de l'agriculture biologique et des semences paysannes

Par : Emma FLIPON



Photo de l'auteur

Soutenu à Rennes, le 13/09/2018

Devant le jury composé de :

Président : Guénola Pérès

Maître de stage : Estelle Serpolay-Besson

Enseignant référent : Philippe Boudes

Autres membres du jury :

Damien Rousselière

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation

«Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France»

disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



Annexe III : Fiche de confidentialité et de diffusion du mémoire

Confidentialité

Non Oui si oui : 1 an 5 ans 10 ans

Pendant toute la durée de confidentialité, aucune diffusion du mémoire n'est possible ⁽¹⁾.

Date et signature du maître de stage ⁽²⁾ :
(ou de l'étudiant-entrepreneur)

A la fin de la période de confidentialité, sa diffusion est soumise aux règles ci-dessous (droits d'auteur et autorisation de diffusion par l'enseignant à renseigner).

Droits d'auteur

L'auteur⁽³⁾ **Nom Prénom Emma FLIPON**

autorise la diffusion de son travail (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

Oui Non

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement(4)

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire (joindre dans ce cas la fiche de conformité du mémoire numérique et le contrat de diffusion)

(Facultatif) accepte de placer son mémoire sous licence Creative commons CC-By-Nc-Nd (voir Guide du mémoire Chap 1.4 page 6)

Date et signature de l'auteur :

Autorisation de diffusion par le responsable de spécialisation ou son représentant

L'enseignant juge le mémoire de qualité suffisante pour être diffusé (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

Oui Non

Si non, seul le titre du mémoire apparaîtra dans les bases de données.

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement(4)

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire

Date et signature de l'enseignant :

(1) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation d'AGROCAMPUS OUEST s'engagent à respecter cette confidentialité.

(2) Signature et cachet de l'organisme

(3) Auteur = étudiant qui réalise son mémoire de fin d'études

(4) La référence bibliographique (= Nom de l'auteur, titre du mémoire, année de soutenance, diplôme, spécialité et spécialisation/Option)) sera signalée dans les bases de données documentaires sans le résumé

Sommaire

Remerciements	
Abréviations	
Introduction	1
Les partenaires du stage	2
Contexte : changement d'échelle des alternatives à un système agro-semencier	3
I/ L'agronomie et les semences, du néolithique à nos jours	3
a) L'évolution du secteur semencier : un acteur majeur de l'industrialisation agricole..	3
b) Un cadre légal en faveur de l'amélioration des plantes.....	4
c) Les limites du système semencier actuel	4
II/ Remise en cause et alternatives au secteur agro-semencier	5
a) L'apparition de l'agriculture biologique.....	5
b) La bio et les semences aujourd'hui : état des lieux.....	5
c) Un autre mode d'organisation : les semences paysannes gérées en réseau	6
d) Un cadre légal particulier pour les semences paysannes	7
III/ La filière blé paysan dans un contexte de changement d'échelle de l'agriculture biologique	7
a) Le changement d'échelle de l'agriculture biologique, un tournant majeur	7
a) Vers un changement d'échelle des blés paysans via leur commercialisation en filières longues ?	8
Problématique.....	9
Plan du mémoire.....	10
Matériels et méthode	10
a) Hypothèses et choix des acteurs enquêtés	10
b) Guide d'entretien et déroulement	11
c) Analyse des entretiens et résultats.....	11
Caractérisation des initiatives étudiées.....	12
Partie 1 : Une grande diversité d'organisations.....	12
I/ Présentation des acteurs enquêtés.....	12

II/ Une diversité de filières longues pour un objectif commun : rendre accessibles les blés paysans	12
a) Historique des filières : un important besoin de débouchés pour les blés paysans .12	
b) Organisation de la production au sein des filières	14
c) Transformation des blés paysans : un axe majeur pour les filières	15
d) Organisation des groupes et prises de décision	16
e) Prix et rémunération des acteurs de la filière	16
f) Communication et commercialisation	17
Conclusion partielle.....	18
Analyse des initiatives étudiées.....	18
Partie 2 : Principaux piliers du développement des filières longues en blé paysan	18
I/ Construction des prix	18
II/ Prise en compte du travail de recherche et de sélection	20
III/ Entretenir les dynamiques collectives	21
Conclusion partielle.....	22
Partie 3 : Construire des bases solides pour envisager l'avenir, un objectif important pour ces filières.....	22
Discussion.....	24
De la difficulté de caractériser des initiatives émergentes et en évolution.....	24
Approfondissements possibles	24
Quel avenir pour ce marché ?	25
De l'importance de poser les bonnes questions	26
Conclusion	26
Bibliographie	
Sitographie	
Annexes	

Remerciements

A mes grand-mères

Je voudrais tout d'abord remercier Estelle et Véronique d'avoir bien voulu m'accueillir dans leur équipe, et pour la confiance qu'elles m'ont accordée tout au long de ce stage. Et surtout merci de m'avoir fait découvrir un monde dans lequel enfin j'ai sincèrement et pleinement envie de travailler et de m'investir : je crois que beaucoup de gens ne le trouvent jamais, et je n'étais pas même sûre de le trouver moi-même un jour. J'ai pu trouver à BCRP ce qui me fait vibrer : non pas seulement nourrir les hommes mais surtout participer un peu à ce qu'ils vivent mieux, en accord avec leurs besoins mais aussi avec ceux de la nature. Merci d'avoir créé ce cocon de joie, de simplicité, où l'on cultive des semences paysannes tout comme l'amour du bien-manger, et surtout d'y accueillir tant de monde !

Merci à Charline et Antoine pour leur engouement à m'instruire de toutes les finesses et subtilités des semences paysannes, du RSP et des projets européens qui rythment la vie de BCRP. Merci aussi à Sylvie, Benoit, et Antoine pour leur accueil chaleureux mais aussi aux autres stagiaires : Victor, Audrey, Anaïs (tu m'as tellement appris !), Camille et Mathilde pour toute cette joie de vivre, nos balades en forêt et autres expéditions, et nos discussions (parfois) à n'en plus finir.

Merci ensuite à toutes les personnes qui m'ont aidée lors de mon stage et qui ont bien voulu me recevoir, toujours avec gentillesse et patience : Emmanuel et sa femme, qui parlent de leurs blés avec amour et fierté, Lorrain et sa femme pour m'avoir accueillie chez eux si généreusement, Hélène, Jean-Pierre, Pascal pour leur grande connaissance des céréales paysannes et leur envie de les partager, Luc pour ma première visite d'un grand moulin, Coline, Adrien, Guillaume, Clémentine et Marc pour leur analyse, Thibault et sa compagne, Didier (je reviendrai avec plaisir désherber les rumex avec vous !), mais aussi Agrofïle, CBD ou encore le GAB Anjou pour leurs journées passionnantes autour des blés paysans ! Enfin, je souhaiterais remercier les membres du groupe de réflexion national autour des filières blé paysan d'avoir bien voulu m'accueillir lors de l'une de leurs réunions et de m'avoir permis de suivre leurs échanges, qui ont alimenté ma réflexion tout au long de ce stage.

Merci aussi à mes parents pour leur soutien indéfectible dans tout ce que j'ai pu entreprendre.

A Margotte, Hélène, Louise, Delphine, Thibault et Solène, les Oxford Backpackers, les filles du château, parce que vous êtes toujours là et que vous avez été assez patients pour

écouter mes envolées lyriques sur les semences paysannes, la bio et l'environnement en général !

J'ai encore beaucoup avancé ces six derniers mois, et je sais que je le dois entièrement à toutes les personnes qui croisent mon chemin, et qui, sincèrement, veulent bien partager ce qui les motive, ce qui les émeut et surtout ce qui les fait vivre. J'espère continuer de faire de si belles rencontres !

Je suis reconnaissante à tous de m'aider à savoir un peu plus qui je suis pour m'éloigner de celle que l'on voudrait que je sois.

Que cette joie demeure !

Abréviations

AB : Agriculture Biologique

ADEARN : Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural du Nord

APFLBB : Association des Producteurs de Fruits et Légumes Bio de Bretagne

BCRP : Biodiversité Cultivée et Recherche Participative

CERERE : CEreal REnaissance in Rural Europe

CRRG : Conservatoire Régional des Ressources Génétiques

CVO : Contribution Volontaire Obligatoire

DHS: Distinction, Homogénéité, Stabilité

FNAB : Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique

GAB : Groupement d'Agriculture Biologique

GIEE : Groupement d'Intérêt Economique et Ecologique

GNIS: Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants

IFOAM : International Federation of Organic Agriculture Movements

INRA: Institut National de la Recherche Agronomique

ITAB: Institut Technique de l'Agriculture Biologique

PEI : Partenariat Européen d'Innovation

PNR : Parc Naturel Régional

RSP : Réseau Semences Paysannes

VATE : Valeur Agronomique, Technologique et Environnementale

Introduction

De nos jours, les conséquences et les limites techniques, tant pour l'environnement que pour l'Homme, de l'agriculture conventionnelle sont largement évaluées et de plus en plus connues de tous. Il est donc nécessaire de multiplier les initiatives respectueuses du vivant pour réduire l'impact de l'agriculture sur la biodiversité, l'eau, l'air, le sol et la santé des hommes, des animaux et des plantes. Le secteur des semences, l'un des piliers de l'évolution majeure des pratiques agricoles, a profondément évolué depuis les débuts des Trente glorieuses (au nord) et de la révolution verte (au sud). Issues du travail du paysan, façonnées par les années, le climat et les terroirs, les semences sont devenues un secteur économique qui s'est spécialisé à outrance, et qui a créé des variétés hyper-productives mais déconnectées de leur milieu pour assurer ses profits sur de vastes territoires. Ces variétés dites « modernes » survivent par les intrants chimiques, et soumettent ainsi les paysans aux industries agro-semencières. Leurs limites sont dénoncées par les paysans du monde entier, et particulièrement en France, par les membres du Réseau Semences Paysannes, qui a pour but d'associer et soutenir les initiatives paysannes pour se réapproprier la partie de leur métier qu'ils ont parfois oublié : celui de réutiliser leurs semences, et de les sélectionner.

Un nouveau système socio-économique, plus juste, durable et centré sur l'humain plutôt que sur le profit est expérimenté au sein des associations du Réseau : l'entraide, le sens du collectif, l'attache au territoire et à son histoire y sont cultivés tout autant que la biodiversité. Les groupes de paysans et autres acteurs locaux du système alimentaire sont organisés en associations avec leurs spécificités propres et couvrent ainsi l'ensemble des plantes cultivées de notre territoire : les plantes potagères, les maïs, ou encore les blés avec les paysans-boulangers. Sans cesse en évolution (en nombre et en compétence), certains groupes réfléchissent à de nouvelles possibilités de valorisation en filière longue des blés paysans, qui soient en accord avec leurs valeurs et leur vision du système alimentaire.

Des membres des associations du Réseau Semences Paysannes (RSP) commercialisent déjà en filières longues, comme par exemple les paysans de l'Association des Producteurs de Fruits et Légumes Bio de Bretagne (l'APFLBB) (*Réseau Semences Paysannes*, 2014), ou encore Payzons Ferme. En revanche, historiquement au sein des associations du Réseau, le blé était transformé directement par des paysans-boulangers, et les pains étaient (et sont toujours) vendus en circuits courts. Ainsi, l'élaboration de filières longues, souvent complexe par essence, pose d'autant plus de questions au sein des associations du RSP qu'elle nécessite, à toutes les étapes des nouvelles filières, de réfléchir à ce qu'implique une décision au regard des valeurs défendues par le RSP.

Les partenaires du stage

Ce stage a été réalisé dans le cadre du projet européen CERERE¹ (CEreal REnaissance in Rural Europe). Ce projet a pour but de contribuer à la réintroduction de la diversité cultivée au sein des systèmes en agriculture biologique ou bas intrants, via notamment le partage de connaissances entre recherche et innovation. L'Institut Technique de l'Agriculture Biologique (*ITAB*), le Réseau Semences Paysannes et l'INRA sont des partenaires de ce projet, ainsi que de ce stage.

L'ITAB : L'Institut de l'Agriculture Biologique a pour rôle de coordonner la recherche et l'expérimentation en agriculture biologique. Cet institut travaille en réseau, avec tous les acteurs nationaux de l'Agriculture Biologique. Ses missions sont d'identifier les besoins et ce qui se fait en recherche et expérimentation à l'échelle du pays, de participer à des montages de projet et de mettre en place des partenariats, produire des connaissances sur l'agriculture biologique, et enfin de valoriser les résultats des études sous forme de recommandations techniques à l'intention des agriculteurs biologiques. L'ITAB participe notamment à des projets européens, dont le projet CERERE.

Le Réseau Semences Paysannes : Ce réseau rassemble quatre-vingt-dix organisations impliquées dans la conservation, l'utilisation et la promotion de la biodiversité cultivée et des savoir-faire associés, via l'utilisation de semences paysannes. Son rôle est de favoriser et consolider des initiatives locales à l'échelle de la France, ainsi que de coordonner ces projets et de les mettre en relation. Il travaille aussi à la promotion des semences paysannes, et à leur reconnaissance scientifique et juridique.

Le pôle Biodiversité Cultivée et Recherche Participative (BCRP), appartenant à l'UMR BAGAP (Biodiversité, Agroécologie et Aménagement du Paysage) de l'INRA est un pôle scientifique majeur dans le domaine de la recherche participative pour les semences paysannes, notamment via sa participation à de nombreux projets européens (Diversifood, Dynaversity, Liveseed...) depuis 2007. C'est dans cette équipe de recherche que j'ai réalisé mon stage (l'équipe est composée de personnel INRA et d'un ingénieur de l'ITAB qui encadrerait le stage).

Enfin, j'ai été en lien lors de ce stage avec les acteurs d'un groupe national de réflexion autour des filières longues en blés paysans, qui, par ses analyses et ses interrogations à plus grande échelle, m'a beaucoup apporté.

¹ [EU H2020 project \(2016-2019\), 13 partners – 8 countries, 2M Grant agreement n°: 727848](#)

Contexte : changement d'échelle des alternatives à un système agro-semencier

I/ L'agronomie et les semences, du néolithique à nos jours

La compréhension de l'histoire de l'évolution de l'agriculture et de l'agronomie est indispensable à l'appréhension globale du système semencier tel qu'il est aujourd'hui, ainsi que de ses alternatives.

a) L'évolution du secteur semencier : un acteur majeur de l'industrialisation agricole

De nos jours, l'agriculture conventionnelle est le modèle dominant dans notre société européenne (Chable et Serpolay, 2016). Mais cette agriculture n'est pas majoritaire à l'échelle mondiale (*Ploeg et al*, 2014), et n'a fait véritablement son apparition qu'à la fin de la deuxième guerre mondiale (*Bonneuil*, 2012). Elle a été étroitement liée à la sélection de plantes adaptées au système industriel. La sélection végétale du XX^{ème} siècle a privilégié l'homogénéité et la stabilité. Elle fut basée sur la sélection en lignées pures (qui a d'ailleurs réduit considérablement la diversité génétique » des plantes autogames (*Gallais*, 2011)) et le principe d'hybridation pour la sélection des plantes allogames. Cette sélection végétale est devenue « l'amélioration des plantes », définie par certains comme la « science de la création de populations homogènes, appelées variétés » (*Gallais*, 2011), par opposition à la sélection massale pratiquée par les agriculteurs depuis le néolithique. Après la seconde guerre mondiale, les problèmes de ravitaillement du pays sont si importants (*Bonneuil et al.*, 2012) qu'une politique productiviste est lancée par l'Etat, en coopération avec les scientifiques du jeune INRA (créé en 1946). L'amélioration des plantes, par l'intégration des connaissances génétiques puis les biotechnologies, fut efficace pour augmenter les rendements par une bonne valorisation des engrais chimiques des plantes sélectionnées, au détriment de leur santé, de plus en plus dépendantes de pesticides pour atteindre leurs potentialités en matière de rendements. En parallèle de l'amélioration, on assiste à la « marchandisation des semences » (*Tordjman*, 2008), transformant peu à peu ce bien commun, auparavant échangé, donné, utilisé de manière totalement libre, en une marchandise. Ces changements ont été plutôt bien acceptés et se sont répandus très rapidement dans toutes les campagnes de France, et cela peut notamment s'expliquer avec la notion de 'compromis fordiste' : « De même que les ouvriers et leurs syndicats ont consenti, en échange d'un niveau de vie accru, à la modernisation industrielle [...], de même les paysans français ont acquiescé à leur transformation en exploitants agricoles du fait des avantages politiques et économiques qui en résultaient. [...]. C'est dans le cadre de ce compromis fordiste global que les agriculteurs, en achetant des semences, [...] ont accepté de perdre le pilotage du cycle intergénérationnel de la vie, de se dessaisir progressivement de leurs savoirs dans ce domaine, et, finalement, de perdre en autonomie agronomique »

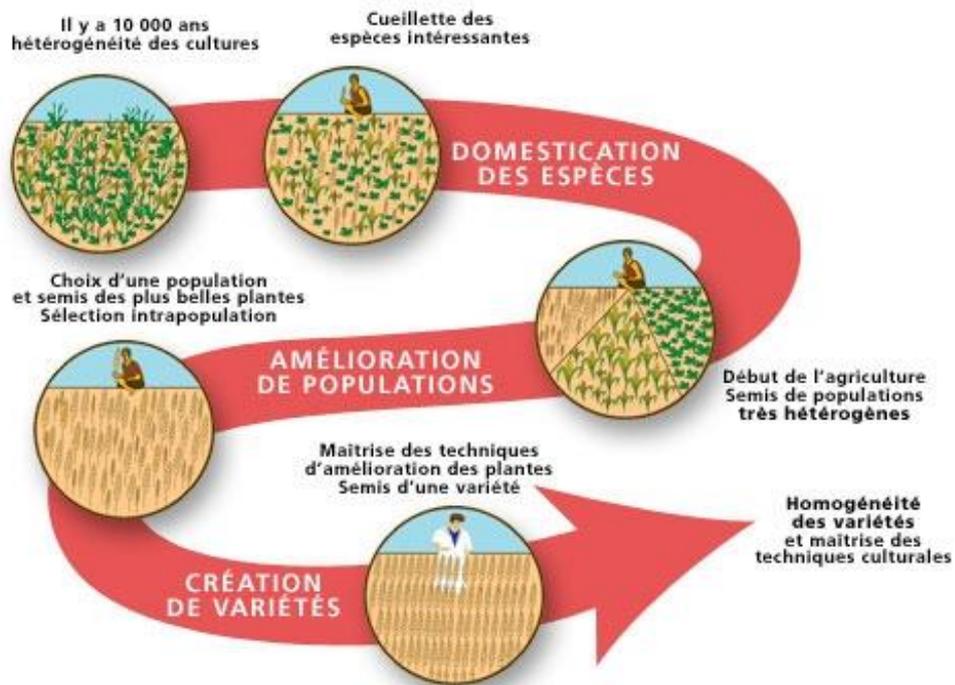


Figure 1 : L'évolution du travail de sélection variétale : vers une spécialisation des métiers (GNIS pédagogie)

The evolution of plant breeding : towards a professional specialization

(*Bonneuil et al., 2012*). La conséquence de cette politique est une hyperspécialisation de la filière paysanne (*Tordjman, 2008*), qui comprend : les sélectionneurs, épaulés par les chercheurs, et les multinationales qui produisent les intrants nécessaires à l'agriculture conventionnelle ; les agriculteurs, dont les exploitations elles-mêmes se spécialisent en fonction de leur production (*Bonneuil et al., 2012 ; Figure 1*) ; et les industries agro-alimentaires qui transforment et commercialisent les produits des agriculteurs. Ainsi, ce système a permis, à courts termes, une forte augmentation des rendements (qui ont été multipliés par quatre pour certaines cultures), mais a entraîné une « dépendance de l'agriculteur », qui doit acheter ses semences chaque année s'il souhaite conserver les mêmes rendements d'une année sur l'autre (*Gallais, 2011*).

b) Un cadre légal en faveur de l'amélioration des plantes

De nos jours, pour qu'une variété soit commercialisée en Europe, celle-ci doit être inscrite au catalogue des espèces et variétés commercialisables, construit pour les variétés sélectionnées par les semenciers. Les critères d'inscription sont les suivants : distinction, homogénéité, stabilité (DHS). La variété doit être strictement distincte des autres (génétiquement et phénotypiquement), toutes les plantes de la variété doivent avoir les mêmes caractéristiques (homogénéité) et la variété doit conserver ses caractéristiques d'une année sur l'autre (stabilité). Si elle fait partie d'une espèce de grande culture, elle doit apporter un progrès significatif sur certains caractères agronomiques ou technologiques (VATE : Valeur Agronomique, Technologique et environnementale) (*GNIS Pédagogie, 2007-2018*), c'est-à-dire qu'une nouvelle variété doit apporter une innovation ou une augmentation de rendement pour au moins un aspect. Si les paysans ressemment d'une année sur l'autre des semences issues de variétés inscrites au catalogue (ce que l'on appelle 'semences de ferme'), alors ils doivent s'acquitter de la 'Contribution Volontaire Obligatoire' (CVO), reversée aux sélectionneurs en 'compensation' du manque à gagner. Ils n'ont en revanche pas le droit de vendre cette semence.

c) Les limites du système semencier actuel

« Le fait que la nature entre progressivement dans l'orbite du marché et de la technique a des conséquences sociales et humaines très importantes, dont nous n'avons pas fini de mesurer l'ampleur » (*Tordjman, 2008*). En effet, la sélection telle qu'elle a été conduite depuis le XX^{ème} siècle a négligé de nombreuses voies d'innovations en se concentrant sur quelques caractéristiques végétales, comme, si l'on prend le cas du blé, des individus à pailles courtes qui ne versent pas lorsque de fortes quantités d'azote sont apportées, ou encore des glutens longs et résistants aux pétrins mécaniques. Elle a conduit à une réduction tragique de la biodiversité cultivée, et à une aliénation des paysans au système

semencier et, plus largement, à l'agrofourniture. En réponse à cette industrialisation, des alternatives au système sont apparues, et ce, relativement tôt, dans le paysage agricole.

II/ Remise en cause et alternatives au secteur agro-semencier

a) L'apparition de l'agriculture biologique

L'agriculture biologique, plus communément appelée 'la bio' par ses défenseurs originels (*Chable et Serpolay, 2016*), est apparue en réaction à cette industrialisation de l'agronomie et de la production de semences. Les bases de l'agriculture biologique ont émergé relativement tôt dans l'histoire de l'industrialisation de l'agriculture, entre les années 1920 et 1940. Le premier souci de ses pionniers était de cultiver d'une manière qui respecte l'environnement, sans intrants chimiques (*Caplat, 2012*). Ses principes de bases, issus des réflexions de ces fondateurs, sont aujourd'hui rassemblés sous le nom de quatre Principes de l'agriculture biologique définis au sein d'IFOAM, la Fédération Internationale des Organisations des Mouvements d'Agriculture Biologiques, créée en 1972 à Versailles : les principes de santé, d'écologie, d'équité et de précaution, qui ont pour conséquence un certain nombre de pratiques indissociables de l'agriculture biologique, tels que la préservation des sols, le refus de l'utilisation de quelconque produit chimique sur les cultures, le respect des hommes, des animaux et des plantes, la solidarité, et l'harmonie avec la nature (*IFOAM Organic International, 2005 ; Caplat, 2012*). Dans les années 1930, en France, Raoul Lemaire crée la première filière biologique (*Chable et Serpolay, 2016*). En revanche, pour la mise en place de cahiers des charges nationaux et européens, il faudra attendre 1992. Entre ces deux dates, le mouvement a bien entendu pris de l'ampleur, grâce à la création de labels comme 'Demeter' ou encore 'Nature & Progrès', dont les créateurs sont mus par la volonté de résister au mouvement d'industrialisation de l'agriculture (*Bonneuil et al., 2012*).

b) La bio et les semences aujourd'hui : état des lieux

Pour garantir la qualité du produit tout au long de la filière biologique, le secteur des semences bio a ses spécificités (*Rey et al., 2013*). Tout d'abord, les semences utilisées en agriculture biologique se doivent d'être biologiques (*ITAB*), c'est-à-dire que la plante mère de la semence doit être cultivée conformément aux règles de l'AB. Mais « Lorsque l'on parle d'une 'semence biologique', il n'est actuellement pas fait de distinction entre une semence qui est conservée et multipliée en AB sur plusieurs générations et une autre qui n'est multipliée en bio que durant la dernière génération, à partir d'une semence de base conventionnelle : toutes deux sont appelées des 'semences biologiques' » (*ITAB*). Des dérogations peuvent aussi être demandées par les agriculteurs pour pouvoir utiliser des semences issues de l'agriculture conventionnelle mais non traitées après récolte, dans le

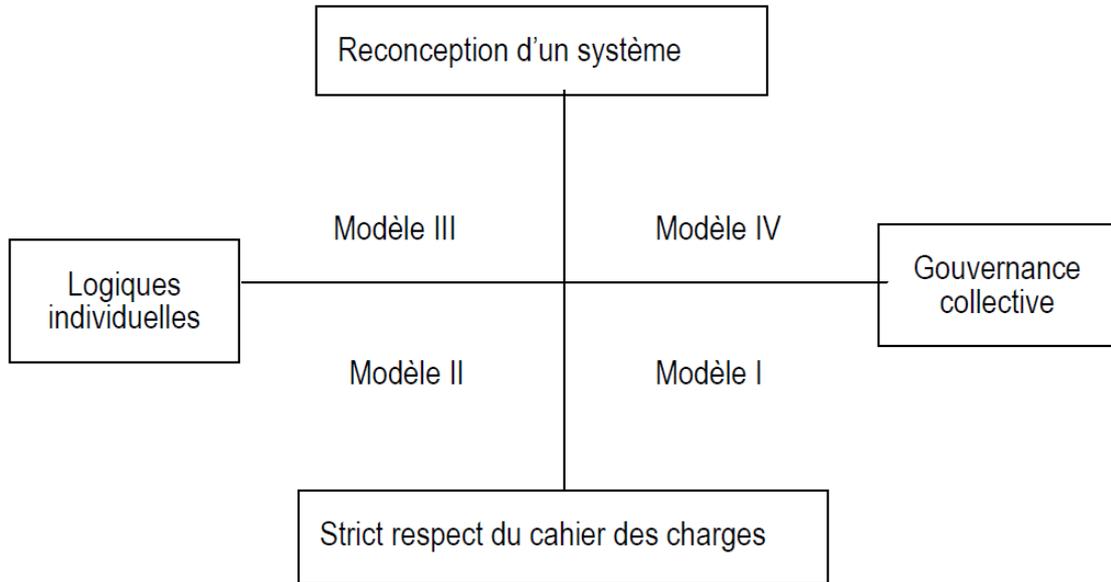


Figure 2 : Pluralité des agricultures biologiques (Desclaux et al., 2009).

Organic agricultures' diversity

cas où les semences biologiques n'existent pas pour la variété souhaitée, ou sont difficiles d'accès. « Pour de nombreuses plantes cultivées, les graines biologiques ne sont pas souvent accessibles » (Döring et al., 2012). La réglementation pour les semences biologiques laisse donc la place à une grande diversité d'interprétations et de modèles d'agriculture biologique. *Desclaux et al.* (2009) avancent d'ailleurs qu'aujourd'hui, « Employer le terme 'Agriculture Biologique' au singulier est un non-sens. De même que rechercher des variétés adaptées à l'Agriculture Biologique (AB) (au singulier) ou cibler LE marché de l'AB ». Ils différencient 4 modèles différents d'agriculture biologique, qui ont chacun un rapport spécifique aux semences, « définis selon un axe socioéconomique opposant les logiques individuelles à une gouvernance collective, et un axe agroécologique distinguant approches analytiques et systémiques ». Ces quatre modèles peuvent être représentés comme illustré sur la figure 2. Les modèles 3 et 4 sont portés par des acteurs qui « cherchent à construire des alternatives aux marchés dominants » (*Desclaux et al.*, 2009), et donc tournés vers les semences paysannes, qui sont donc intimement liées à une vision pionnière de l'agriculture biologique. C'est dans le cadre de cette vision que le RSP a été créé.

c) Un autre mode d'organisation : les semences paysannes gérées en réseau

Le RSP, créé en 2003, a rassemblé des pionniers de l'utilisation et de la sélection des semences paysannes en France (*Réseau Semences Paysannes*, 2008). Il définit les semences paysannes comme « semences issues d'une population ou d'un ensemble de populations dynamiques reproductibles par le cultivateur, sélectionnées et multipliées avec des méthodes non transgressives de la cellule végétale et à la portée du cultivateur final, dans les champs, les jardins, les vergers conduits en agricultures paysanne, biologique ou biodynamique » (*Réseau Semences Paysannes*, 2013). L'un des objectifs majeurs du Réseau est de soutenir les agriculteurs qui souhaitent produire leurs semences à la ferme, pour accroître leur autonomie semencière et l'adaptation au terroir de leurs variétés. C'est notamment grâce au RSP que cette voie alternative à l'amélioration des plantes a pu prendre de l'ampleur. Les actions du RSP sont multiples : « la mise en réseau, l'échange de semences et le partage de savoir-faire, [le] développement et la consolidation des initiatives de maintien et de renouvellement de la biodiversité cultivée et [la] reconnaissance juridique et scientifique des pratiques paysannes de production et d'échange de semences et de plants » (*Réseau Semences Paysannes*, 2014). Cette organisation en réseau, horizontale, facilite des échanges : « Le caractère fortement décentralisé de ce réseau d'échanges de savoirs et de variétés permet à chacun d'accéder aux ressources dont il a besoin en limitant les 'points de passage obligés', [...]. Ce modèle facilite aussi le recrutement de nouveaux participants, la robustesse du réseau, ainsi que sa capacité à maintenir une collection

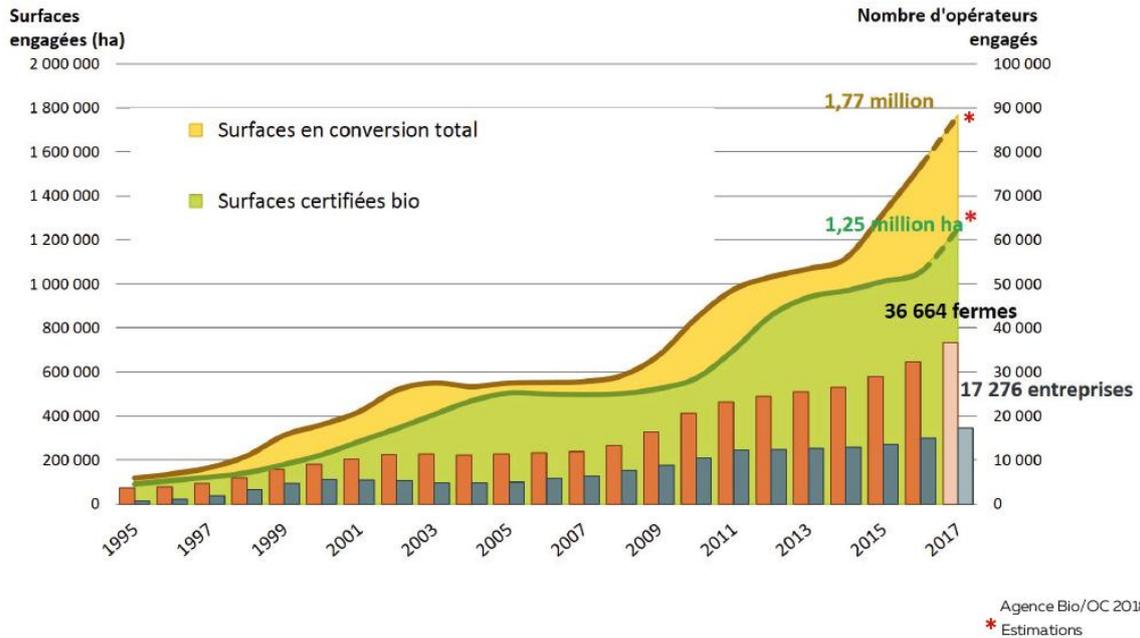


Figure 3 : Evolution du nombre d'opérateurs (fermes et entreprises de l'aval) et des surfaces engagées en bio (Agence bio, 2018)
The evolution of the numbers of organic operators (farms and downstream companies) and of the organic cultivated lands

vivante de milliers de variétés de dizaine d'espèces en répartissant entre une foule d'acteurs le temps, l'espace et l'attention nécessaires » (*Réseau Semences Paysannes, 2014 ; Pautasso et al., 2013*).

d) Un cadre légal particulier pour les semences paysannes

La loi indique que les semences paysannes ne peuvent pas être commercialisées en tant que semence « en vue d'une exploitation commerciale », puisqu'elles ne satisfont pas aux exigences DHS ou VATE, et ne sont donc pas inscrites au catalogue officiel. En revanche, l'article 1-3 du décret 81.605 du 18 mai 1981 sur les semences mentionne que « de petites quantités de semences et de plants, dans des buts scientifiques ou pour des travaux des sélections » (*Réseau Semences Paysannes, 2014*) peuvent être échangées. Grâce notamment aux Maisons des Semences Paysannes, qui sont les associations membres du Réseau, et aux travaux de recherche réalisés par les chercheurs, les paysans peuvent recevoir et échanger des semences dans le cadre de conventions d'expérimentation (*Réseau Semences Paysannes, 2014*).

III/ La filière blé paysan dans un contexte de changement d'échelle de l'agriculture biologique

a) Le changement d'échelle de l'agriculture biologique, un tournant majeur

L'agriculture biologique, émergeant au début dans la première moitié du XXe siècle et reconnue officiellement en 1980 en France, a très longtemps représenté une part infime de la production alimentaire française. Mais depuis quelques années, la bio a connu une explosion de sa consommation et de sa production (Figure 3). En effet, « On dénombre 36 664 producteurs en agriculture biologique en France en 2017 [contre 32 264 en 2016, et 20 604 en 2010] et 73% des Français déclarent consommer un produit bio au moins une fois par mois » (*Agence bio*). Ainsi, « Entre 2011 et 2016, le nombre de producteurs bio a progressé de 40 % (soit 9 132 exploitations supplémentaires). [...] Sur la même période, les surfaces biologiques engagées en bio ont gagné 563 000 ha, soit une croissance de +60 % » (*Agence bio, 2018*). Ainsi, le développement de l'agriculture biologique, tant en surfaces qu'en nombre de consommateurs, semble être une volonté nationale : « 85% de nos concitoyens estiment important de développer l'agriculture biologique, d'abord parce qu'elle contribue à préserver l'environnement (91%) et qu'elle est meilleure pour la santé (89%). Ensuite parce que les produits qui en sont issus sont plus naturels, sans produits chimiques de synthèse (88%), que leurs qualités nutritionnelles sont mieux préservées (81%) et autre point fort, que les produits ont un meilleur goût (73%). Enfin parce que le bio est source d'emploi (75%). [...] Le Premier Ministre a d'ailleurs annoncé un prochain programme en faveur du développement de l'agriculture biologique, fixant un objectif de 15% de surface

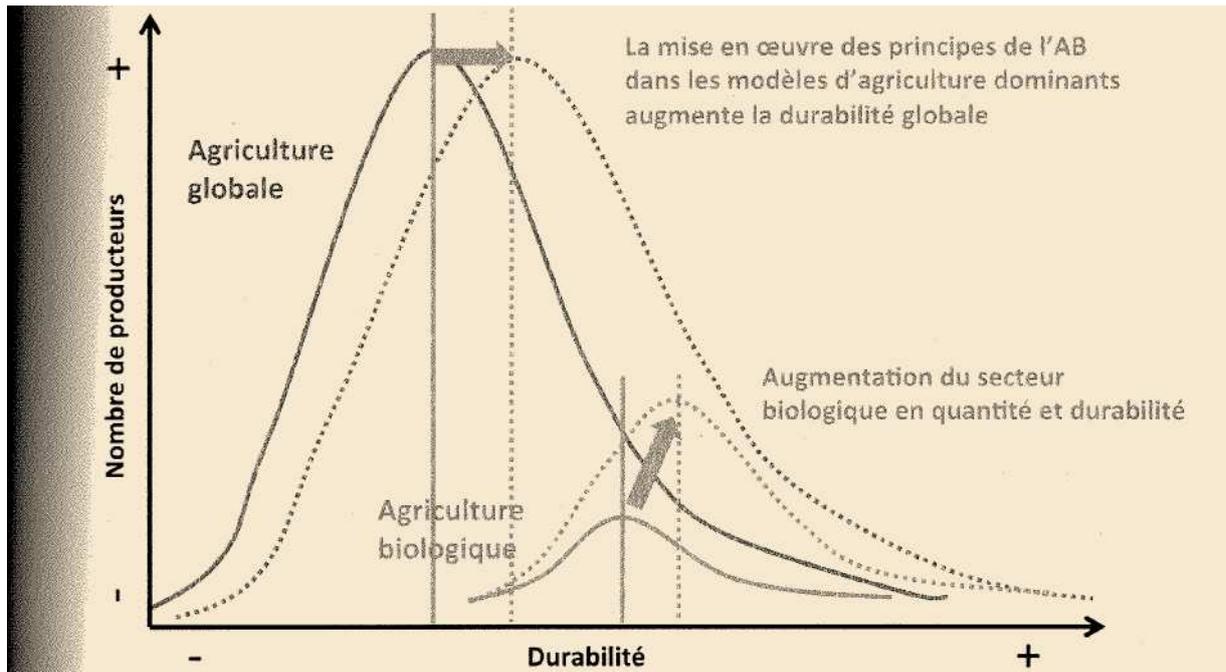


Figure 4 : Perspectives d'évolution de l'agriculture en général et de l'agriculture biologique en particulier (Lignes pleines : situation actuelle ; Lignes pointillées : situation dans 10 ans), (ITAB, 2017)

Evolution prospectives of the general agriculture and of organic agriculture (the lines correspond to the present ; the dotted line represents the future in 10 years)

agricole utile en 2022 » (*Agence bio*, 2018 ; Figure 4). Mais cette explosion de l'agriculture biologique pose question. En effet, un changement d'échelle peut être perçu comme difficilement compatible avec la conservation des valeurs originelles d'un mouvement, du fait de la diversité de personnes (et donc de valeurs) qui s'en emparent. Plus qu'une philosophie, la bio devient aussi une raison économique en soi et se doit d'être encadrée par la loi : « Avec la réglementation des Etats, on observe un changement de logique dans lequel la pratique se met au service d'un marché alors que l'agriculture biologique des pionniers est d'abord une agriculture respectueuse de l'environnement. Certains parlent de la 'conventionalisation de l'agriculture biologique' qui est évoquée pour décrire un secteur AB qui s'éloignerait des valeurs et des pratiques des acteurs historiques pour satisfaire des distributeurs et les opérateurs industriels récemment arrivés sur ce marché» (*Chable et Serpolay*, 2016). Ainsi, le cahier des charges de l'agriculture biologique est constitué d'une série d'interdictions « alors que les labels issus des concepts des pionniers sont ancrés dans une maximisation des processus vitaux ».

L'enjeu donc, comme le décrit l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB), est d'accompagner une croissance du bio tant en nombre de producteurs qu'en durabilité (*Le Pichon, Tchamitchian*, 2017) (Figure 4), ceci pour éviter « un éloignement de ses principes fondateurs, une spécialisation des productions, l'instabilité des prix, une déstabilisation des filières existantes voire même une perte de confiance des consommateurs » (*Le Pichon, Tchamitchian*, 2017). Tout comme le rappelle la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB) : « Ce sont les fondamentaux techniques de la production biologique qui font sa crédibilité, si importante pour la confiance des consommateurs ». L'utilisation de semences paysannes peut donc être perçue comme une solution permettant de recentrer l'agriculture biologique autour du vivant et de la qualité.

a) Vers un changement d'échelle des blés paysans via leur commercialisation en filières longues ?

La demande en produits biologiques et la production de farines issues de semences paysannes augmentant, se pose la question de leur valorisation en filières longues. Pour le RSP, une filière longue est une filière qui met en jeu au moins deux intermédiaires avant l'achat du produit fini par le consommateur, et ses membres, mais aussi l'ITAB, constatent une forte augmentation du nombre d'initiatives autour de la transformation des blés paysans (*fiches CERERE, non publiées*). Des paysans, des meuniers, des entreprises, des boulangers, s'associent pour penser de nouvelles filières de valorisation des blés dont la production augmente année après année. L'enjeu est donc de comprendre comment s'organisent ces filières, sur quelles bases et quelles valeurs elles s'appuient, mais aussi quelles sont les problématiques qu'elles rencontrent. Le RSP a su s'organiser de façon

originale, innovante et dans le respect de valeurs fortes telles que la protection du vivant, de la biodiversité, de variétés anciennes, mais aussi de ses paysans, le tout dans un dialogue citoyen constant et positif. Dans le cadre de ce changement d'échelle qu'apporte la création de ces nouvelles filières tournées vers des voies de commercialisation plus longues, il est nécessaire que le RSP continue d'innover pour trouver des solutions durables et en accord avec ses valeurs pour répondre à cette émergence. Les questions posées par ce foisonnement d'incitatives sont notamment des questions d'organisation : Comment travailler ensemble ? Et surtout comment travailler dans le même sens ? Quels sont les points de vigilance pour les associations qui accompagneront ces nouvelles filières ?

Un premier exemple des difficultés rencontrées lors de l'élaboration d'une filière longue avec du blé paysan, ce sont les cahiers des charges et les normes (en agriculture biologique), souvent très exigeants. Ainsi, Philippe Guichard, de la Confédération Paysanne, explique que « les paysans sont de plus en plus soumis à des cahiers des charges de production » (*Gasselin et Clément, 2006*) qui répondent aux exigences des transformateurs. Ces normes peuvent conduire à une standardisation en désaccord avec les valeurs du RSP, qui au contraire cherche à maximiser la diversité. Dans le secteur de l'agriculture biologique, cette tension entre deux modèles a aussi conduit à la création de systèmes innovants comme le Système Participatif de Garantie développé par Nature & Progrès, qui permet d'éviter la certification par un tiers. D'autres encore essaient de protéger des dénominations précises comme 'agriculture paysanne' de la Confédération Paysanne, protégé par une marque sans exploitation commerciale (*Réseau semences paysannes, document interne*).

Ainsi, à la lumière de toutes ces problématiques, on peut se poser la question suivante : Quelle est la diversité des organisations et des valeurs de la filière blés paysans, et comment en accompagner les acteurs dans le cadre d'un changement d'échelle ? Le secteur est nouveau et il est donc nécessaire de le connaître dans sa diversité, pour rassembler les initiatives, et poser des bases communes à tous les acteurs.

Problématique

A l'instar de tout projet innovant, ces montages de filière posent de nombreuses questions, techniques mais aussi éthiques : comment, au sein de groupes du RSP, porteurs de valeurs et d'engagements politiques en faveur de la biodiversité cultivée, organiser des filières qui soient techniquement, économiquement et éthiquement soutenables pour tous les acteurs ? Ainsi, le but de ce stage a été de **caractériser et analyser la diversité d'organisation des initiatives de filières longues en blés paysans, dans un contexte de changement d'échelle de l'agriculture biologique et des semences paysannes.**

Ainsi, ce stage a consisté en une étude de différents groupes afin de comprendre comment, à travers leurs spécificités et leur histoire, ils constituent leur propre filière de transformation

des blés paysans, et d'analyser quels étaient les points fondamentaux communs à toutes ces initiatives pour mieux penser l'accompagnement de futurs projets.

Plan du mémoire

Pour répondre à cette problématique, après la présentation de la méthode employée pour recueillir des informations concernant les groupes engagés dans l'élaboration de filières longues en blés paysans, nous essaierons dans un premier temps de donner un aperçu de la diversité des organisations de chaque étape des filières étudiées, afin de dégager de grandes lignes directrices qui rassemblent ou diffèrent au sein des groupes rattachés à ces filières.

Ensuite, nous approfondirons trois problématiques ou questionnements qui ont pu être dégagés de cette première analyse, et qui se concentrent autour de l'élaboration des prix à chaque étape de la filière, ainsi que leur implication sur la recherche et les acteurs du territoire où est implantée la filière. Nous verrons que dans le cas des blés paysans plus encore que dans d'autres filières, cette question du prix est très complexe et sous-tend de nombreuses problématiques et remises en questions éthiques.

Enfin, nous nous pencherons sur les enjeux concernant l'avenir de la filière, entrevus par ses acteurs.

Matériels et méthode

a) Hypothèses et choix des acteurs enquêtés

L'étude d'une filière aborde cette dernière dans sa globalité, depuis son historique jusqu'au consommateur, en passant par la production. Elle apporte des informations qualitatives pour comprendre son organisation, mais aussi ses faiblesses et ses points forts, ses implications politiques et géographiques, et enfin sociologiques (*Terpend, 1997*). Pour cela, toutes les étapes de la filière doivent être considérées : son historique, pour situer le contexte de sa création, la description de la structure qui porte la création de la filière et de tous ses acteurs, l'organisation de la production de la matière première (cahier des charges, exigences sanitaires, planification des quantités), la rémunération de tous les acteurs de la filière, les process de transformation, et la commercialisation (marché visé, échelle de commercialisation, types de produits mis en vente). Les filières étudiées dans le cadre de ce stage étant majoritairement en création ou récentes, les perspectives pour le futur de ces dernières représentaient un point important pour leur analyse.

L'identification des acteurs interrogés s'est faite en collaboration avec le Réseau Semences Paysannes et l'ITAB, qui travaillent tous deux en collaboration avec des groupes ou des entreprises concernés par le montage de filières. Au final, une liste de neuf structures à étudier a été élaborée, constituée de : l'ADEAR Nord, Agribio04 (blé meunier d'Apt), Bio



Figure 5 : Cartographie des organisations visitées (source auteur)

Mapping the visited organisations

Civam11 (Flor de Pèira), la Corab, le GABB Anjou, Graines de Noé, Haute Loire Biologique, l'Odyssée d'engrain et les Moulins Bourgeois. Certains groupes (L'Odyssée d'engrain, Agrobio 04, et Bio Civam11) avaient déjà été enquêtés lors d'études organisées par le RSP. Afin de limiter le nombre de groupes rencontrés lors de ce stage, il a donc été décidé que ces résultats seraient communiqués par le RSP. Il a ainsi été possible d'enquêter plus d'acteurs par groupe choisi pour être visité, lorsque cela était faisable et pertinent.

Le but de cette enquête était de rencontrer une diversité de groupes et d'acteurs afin d'étudier toutes les étapes d'une filière longue, mais aussi une diversité d'organisations des filières afin d'être le plus exhaustif possible sur les problématiques et les réponses existantes à ces problématiques. Cela a donc conduit à réaliser des visites à l'échelle de la France (Figure 5), puisque les groupes qui mènent actuellement une réflexion autour de ces filières sont relativement peu nombreux, bien qu'en forte augmentation ces derniers mois.

b) Guide d'entretien et déroulement

Le but de cette enquête n'étant pas de récolter des données chiffrées sur ces nouvelles filières, mais bien des témoignages et des informations pratiques, le mode d'entretien retenu a été l'entretien semi-directif (*Combessie, 2007*). Celui-ci, grâce à des questions uniquement ouvertes et des relances régulières, permet d'orienter le discours de la personne interrogée tout en lui octroyant la liberté de parole nécessaire pour aborder les aspects qui lui paraissent les plus importants.

Les entretiens ont été réalisés grâce à l'appui d'un questionnaire ouvert (voir Annexe I), utilisé comme appui à l'entretien. Deux questionnaires très similaires ont été utilisés en fonction de la filière étudiée : un questionnaire était destiné aux acteurs impliqués dans une filière déjà établie (Annexe I.1), et l'autre questionnaire était destiné aux acteurs impliqués dans la construction d'une filière (Annexe I.2). Chaque entretien a duré entre 45 minutes et deux heures, et était enregistré.

c) Analyse des entretiens et résultats

Les entretiens ayant tous été enregistrés (à l'exception d'un seul suite à un problème technique), ils ont tous été réécoutés et retranscrits intégralement à l'aide d'un logiciel de dictée (Sonal). Une fois ces entretiens retranscrits, des typologies (*Grémy et Le Moan, 1977*) par groupe rencontré ont été réalisées, afin de décrire l'organisation de chaque groupe, ainsi que ses problématiques. Ces typologies sont notamment à l'attention du RSP, et lui permettront de mieux connaître l'organisation des filières de ses membres. Elles ont été réalisées sur le modèle du questionnaire (Voir annexe II), et ont été complétées grâce à des lectures transversales des entretiens correspondants au groupe. Pour les groupes qui n'ont pas été enquêtés directement lors du stage, les informations recueillies au cours des enquêtes précédentes ont été fournies par le Réseau Semences Paysannes. Les

Groupe	Filière établie ?	Nombre d'adhérents	Surfaces ou tonnages	Adhésion au groupe filière	Processus de décision	Semences	Prix	Financement du groupe	Commercialisation	Produits
ADEARN et Biocer	Oui	Entre 50 et 60	Environ 40 hectares	Adhésion à l'association	Collectif	Multiplication à la ferme, populations choisies par les paysans	600 €/T de blé, 1,50€/kg de farine	Publics, adhésions, en réflexion pour plus de durabilité	Région Hauts de France	Farine moulue sur meule de pierre par Biocer, pains au levain
Agribio 04 – blé meunier d'Apt*	Oui	?	130 hectares	Localisation sur le PNR	?	Blé meunier d'Apt, retrouvé chez un paysan	?	Soutien du PNR	Restreinte au PNR du Luberon	Pains
Bio Civam11-Flor de Pèira*	Oui	Une vingtaine	150 hectares, 150 tonnes de farine tout confondu, 46 tonnes de blé paysan	Respect de la charte, participation au Système Participatif de Garantie	Collectif	Cahier d'enregistrement pour le suivi des variétés. Echangées au sein du groupe	?	Appels à projet, ventes de la marque, fonds VIVEA	Boulangeries, AMAP, en local	Farines, pains
Corab	Oui	Environ 40 agriculteurs	2018 : 120 tonnes. 2019 : 200 hectares, 300 tonnes	Membre de la coopérative	Collectif depuis peu	Processus d'amélioration de la qualité des mélanges	650 €/T de blé	-	Réseau commercial de la Corab	Farine ensachée
GABB Anjou	Non	-	-	Membres du GABB	Collectif	Semences du groupe semence du GABB	-	?	-	-
Graines de Noé	Oui	Environ 150, sauf cette année : 300	20 tonnes par an pour Celnat. Possibilité	Membres de l'association	Collectif	Semences du conservatoire de l'association, multipliées par	605 €/T de blé	Publics, redevance sur les ventes (non obligatoire), en	Via Celnat ou le moulin collectif à l'avenir	Farine et flocons

informations étaient diverses : des résumés d'enquêtes ou de réunions, des tableaux de calcul des coûts de production, des dossiers de candidature de GIEE, des cahiers des charges, des extraits de résultats de projets européens, etc. Les sites internet des filières ont aussi été utilisés. A partir de toutes ces données, dont le nombre était variable selon les filières, les typologies ont pu être réalisées sur le même modèle que les typologies réalisées pour les autres groupes. Les typologies de chaque groupe sont rassemblées en Annexe III.

Caractérisation des initiatives étudiées

Partie 1 : Une grande diversité d'organisations

I/ Présentation des acteurs enquêtés

Les enquêtes ont été réalisées en six étapes, correspondant à six organisations différentes (Tableau 1), et à sept localisations (dans le cas d'une filière, le siège de la coopérative est relativement éloigné du siège de l'association), comme représenté sur la figure 5. En fonction des disponibilités des acteurs de la filière, une à quatre personnes étaient interrogées par groupe. Ainsi, au total, 14 personnes ont été interrogées sur la période d'avril à juin (Tableau 2) : quatre paysans, cinq animateurs de groupes, un commercial, deux boulangers, et, deux employés de coopératives. L'objectif était de rencontrer des acteurs impliqués dans toutes les étapes des filières. En revanche, la catégorie des consommateurs ainsi que des filières longues qui ne transforment pas de blés paysans n'ont pas été enquêtées, faute de temps.

Le Tableau 1 rassemble les informations principales permettant de caractériser et de mettre en regard les différents groupes étudiés, qu'ils aient été visités lors du stage ou caractérisés via les informations déjà collectées par le Réseau Semences Paysannes, et la figure 6 illustre un exemple d'organisation de filière.

II/ Une diversité de filières longues pour un objectif commun : rendre accessibles les blés paysans

a) Historique des filières : un important besoin de débouchés pour les blés paysans

Le Réseau Semences paysannes ayant été créé en 2003 et s'étant développé jusqu'à atteindre plus de 90 groupes adhérents, est en pleine évolution. En effet, même s'il est nécessaire de sensibiliser toujours plus d'acteurs aux enjeux des semences dans l'agriculture moderne, l'on peut dire que les premiers objectifs de remise en culture de la biodiversité cultivée ont été remplis. Aujourd'hui, de nombreux paysans cultivent ces semences, ou s'y intéressent et souhaitent en multiplier, et des projets de recherche participative sont en cours. Désormais, de nombreux paysans, en fonction des situations

			de 200 tonnes pour le moulin collectif			les paysans. Dons de 100g max/variété/agriculteur		réflexion pour plus de durabilité		
Haute Loire Bio	Non	Au GIEE : une vingtaine	Jusqu'à 2019, trop peu pour fournir la filière. 2019 : quantités à définir	Adhésion au GIEE, signature d'une charte	Collectif	Semences de la plateforme, multipliées par les paysans	Pas encore décidé	Aide de l'Etat, fonds de dotation Celnat projet de redevance	Via Celnat pour le début	Farines ? Celnat le décidera
L'odyssée d'engrain *	Oui	70 sociétaires	35 hectares	Membre de la SCIC	Collectif, vote du conseil d'administration	Blés poulards, 14 variétés différentes	?	Parts sociales	En direct, AMAP, épicerie biologique, Biocoop, restauration collective	Pâtes
Moulins Bourgeois	Oui	Quelques paysans, environ 20 boulangers	3 tonnes de farine vendues au mois d'avril 2018	Clients du moulin	Le moulin est l'interlocuteur de chaque paysan	Semences fournies par le moulin	Prix du blé bio + 150 euros	-	Aux boulangers clients du moulin	Farine moulue sur meule de pierre

- : Non applicable

Exemple : Groupes enquêtés lors du stage (Groups interviewed during the internship)

Exemple * : Groupes dont les informations ont été obtenues via le RSP (Groups from which the informations were collected by the RSP)

Tableau 1 : Caractérisation des groupes étudiés – Characterization of the studied groups

locales et des spécificités des groupes dont ils font partie, se posent la question de la transformation et de la création de débouchés pour leurs blés paysans. En effet, historiquement, le Réseau Semences Paysannes est majoritairement composé de paysans-boulangers, meuniers ou pastiers, mais désormais de nouveaux profils adhèrent au réseau : des paysans qui ne souhaitent pas transformer leur production, qui sont polyculteurs-éleveurs ou encore à mi-temps sur leur ferme et n'ont pas le temps d'ajouter un atelier de transformation. C'est ainsi que dès la création du groupe semences de l'association ADEARN, dans les Hauts de France (région où historiquement, peu de paysans transforment leur production), les paysans ont travaillé directement avec un meunier et des boulangers, car il leur fallait trouver des débouchés : *« J'ai envie que le monde paysan change, je voulais créer une filière longue, donc on est un peu la seule asso où on a travaillé sur la filière en même temps que de travailler sur les semences, d'ailleurs j'avais déjà commencé à commercialiser avec un meunier »* (AD-5).

D'autres groupes historiques, comme le groupe semences du GABB Anjou, qui cultive et met en valeur des blés paysans depuis 2004, s'intéressent aux filières longues car ils ont constaté que certains de leurs adhérents ont arrêté de cultiver des blés paysans, faute de débouchés pour ces derniers. D'autres groupes encore, comme Graines de Noé, ont souhaité diversifier leurs activités et accompagner les paysans qui le souhaitent dans des projets de commercialisation en filière longue, notamment avec l'entreprise agroalimentaire biologique Celnat, mais aussi avec la création d'un moulin collectif, la décision finale revenant toujours aux paysans : *« Nous on est juste une association, on offre aux paysans des conseils, la possibilité de faire des choses ensemble, là y'a un projet de moulin collectif bah on le porte avec eux, mais on va pas prendre de décision à leur place »* (GD-2).

Ainsi, on peut dire que ces projets de montage de filières sont souvent la conséquence du développement des groupes semences paysannes, qui, une fois établis, cherchent à diversifier les débouchés de leurs membres. Dans le cas de certaines nouvelles filières, ce sont ces dernières qui ont permis aux groupes de s'organiser et de se développer : *« [Avant] ils faisaient comme ils pouvaient [le groupe semences de Haute Loire Bio], y'avait pas plus quoi. C'était une petite bourse d'échanges à l'automne parce que chacun faisait du travail dans son coin, mettre un peu en commun quelques trucs mais pas structuré quoi. [...] Donc on est partis là dedans, GIEE accepté, donc bah on est là, accepté en 2017, donc à l'automne on a pris la décision de faire les deux plateformes... »* (HL-4).

Les blés paysans étant très spécifiques, tant par leur coût de production que par leurs rendements, itinéraires techniques, ou encore par les valeurs portées par leurs producteurs, il est donc nécessaire de créer des filières adaptées, qui permettent de les valoriser. De plus, certains transformateurs et boulangers biologiques sont en demande de ces blés car ils sont en recherche d'authenticité et de qualité pour leurs farines. C'est le cas pour le blé meunier

Code	Métier	Description
HL-1	Paysan	Polyculteur-éleveur, 100% des céréales de l'alimentation des animaux sont des céréales paysannes
HL-2	Animateur d'une association bio	Animateur du groupe semences paysannes et du GIEE
HL-3	Paysan	Céréalière à 1100 mètres d'altitude. Commence les semences paysannes, accueille une des plateformes du GIEE
HL-4	Paysan	Céréalière, accueille une des plateformes du GIEE, membre fondateur du GIEE
MB-1	Responsable bio d'un moulin	Responsable de la filière bio et blés paysans du moulin
GD-1	Animatrice d'une association du RSP	Responsable de la plateforme de l'association, et des aspects techniques
GD-2	Coordinatrice d'une association du RSP	Responsable du projet Moulin collectif
GA-1	Animateur d'un GAB	Responsable des semences paysannes au niveau du GAB
AD-1	Boulangier	Membre de l'ADEARN, panifie des blés paysans, au levain
AD-2	Boulangère	Membre de l'ADEARN, panifie des blés paysans, au levain
AD-3	Responsable développement filières d'une coopérative	Responsable du partenariat Biocer-ADEARN
AD-4	Animatrice d'une association du RSP	Responsable technique et anime la réflexion du groupe autour de la filière longue
AD-5	Paysan	Moteur dans l'établissement de la filière
CO-1	Conseiller d'une coopérative	Anime les réunions blés paysans au sein de la coopérative

Tableau 2 : Présentation des acteurs enquêtés – Presentation of the actors interviewed

d'Apt, retrouvé chez un paysan retraité, qui a permis de lancer une marque spécifique autour des pains produits à partir de cette variété, cultivée sur le site historique du PNR du Luberon.

b) Organisation de la production au sein des filières

La plupart des groupes membres du RSP entretiennent une ou plusieurs plateformes d'expérimentation/multiplication de variétés paysannes, en vue de les observer, de les caractériser mais aussi de les distribuer aux paysans membres du groupe. Le nombre de variétés de blé cultivées dans sur ces plateformes est très variable, allant de moins de dix dans le cas de Haute Loire Bio à presque 200 dans le cas de Graines de Noé. La provenance des semences est variable, mais souvent les groupes utilisent plusieurs canaux afin de les obtenir : beaucoup se sont tournés vers le Centre des Ressources Génétiques des céréales à paille de Clermont-Ferrand, afin de réaliser leurs propres mélanges. Dans le cas de Haute Loire Bio, les paysans ont commencé par y commander des variétés de manière aléatoire ou esthétique « *parce qu'on aimait bien leurs noms* » (HL-1), pour ensuite se concentrer sur quelques variétés qui leur paraissaient les plus intéressantes, tandis que dans le cas de l'ADEARN, le groupe a demandé au CRRG du Nord de réaliser une enquête bibliographique afin de savoir quelles variétés étaient cultivées dans la région avant l'industrialisation de l'agriculture. D'autres encore se sont tournés vers des mélanges de variétés déjà établis, comme le mélange numéro 2 de Florent Mercier ou celui de Philippe Guichard. Le groupe de la coopérative Corab lui, a commencé depuis peu à réfléchir à la qualité des mélanges utilisés par ses membres, et a constaté que des variétés modernes se trouvaient dans certains mélanges. Ainsi, le groupe a décidé de refaire ses mélanges à partir de variétés paysannes exclusivement, et de ne pas utiliser de blés poulards qui sont trop difficilement panifiables : « *[Pour certains mélanges que les paysans cultivent] c'est pas super fiable, on sait pas si y'a des blés modernes ou pas, tout ça, donc du coup voilà on voudrait s'assurer de reprendre des bonnes bases de populations un peu plus pures, donc ça faut qu'on les retrouve, et puis prendre une palette beaucoup plus large de variétés, pour redémarrer des nouveaux mélanges comme ça avait été fait y'a 15 ans* » (CO-1).

Concernant l'itinéraire technique, tous les paysans des groupes rencontrés cultivaient en agriculture biologique, et dans beaucoup de groupes, comme Graines de Noé, le GABB Anjou, ou encore l'ADEARN, bénéficiaient d'une aide technique s'ils le souhaitaient. De nombreux groupes (l'ADEARN, Flor de Pèira, Haute Loire Bio, Graines de Noé...) se sont aussi engagés dans la collection de données agronomiques des variétés cultivées par les paysans. Beaucoup d'entre eux expriment le souhait de connaître aussi les qualités boulangères des variétés, mais cet aspect est plus compliqué et plus long à déterminer. Enfin, la majorité des groupes enquêtés sont confrontés à un problème de carie du blé et vont procéder à des mesures drastiques de traitement des semences (utilisation du vinaigre

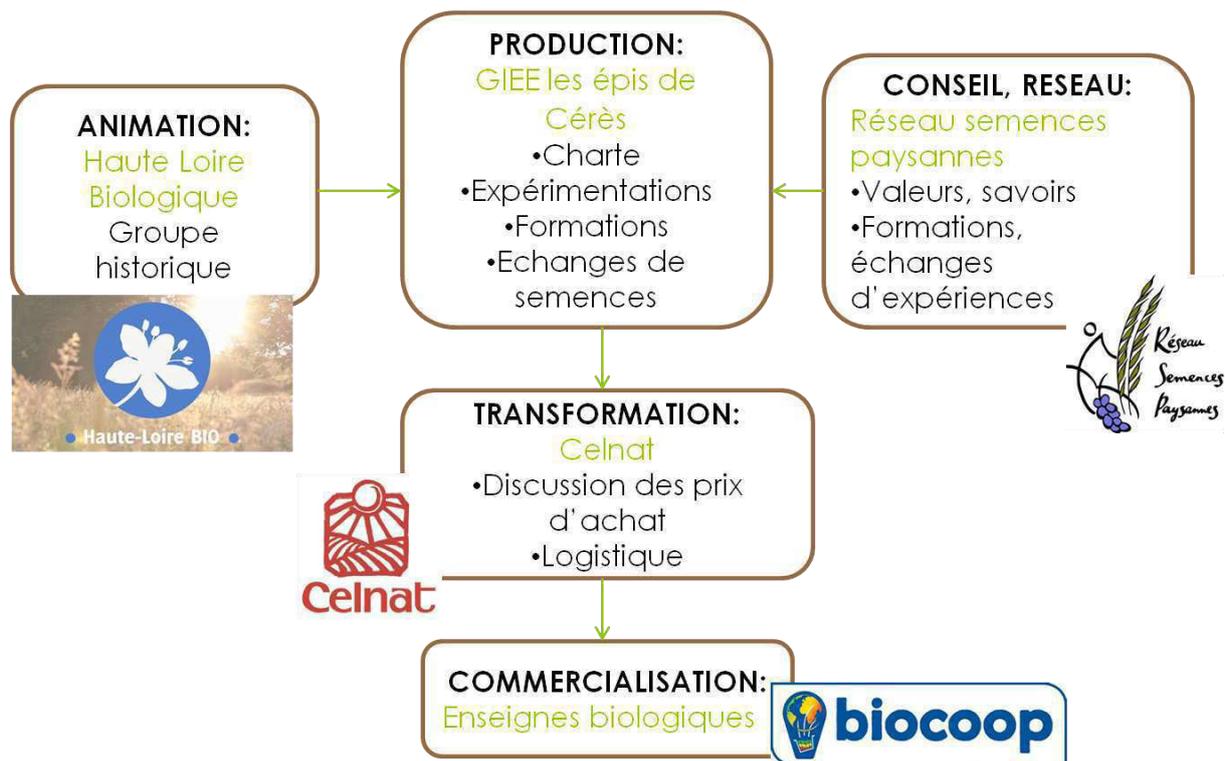


Figure 6 : Exemple de l'organisation d'une filière longue en blé paysans, le cas du GIEE les Epis de Cérès (source auteur)

Example of the organisation of a peasants' wheat sector, using the case of the GIEE Les Epis de Cérès

et/ou du cuivre), d'autant plus que les chances de répandre le champignon chez les paysans augmentent avec les échanges de semences : *« En fait on peut mettre en péril toute la filière avec ça. On a déjà pas beaucoup de paysans, pas beaucoup de semences, si les quelques paysans qui produisent ils ont tous de la carie dans leur sol et qu'ils peuvent pas semer pendant 7 ans, bah juste y'a plus personne, et ce serait trop bête que ça s'arrête comme ça »* (AD-4).

Cette problématique nécessite un appui technique, que les paysans peuvent trouver par le biais du groupe ou, dans les cas de l'ADEARN ou de la Corab, via les conseillers de la coopérative membre de la filière. Dans le cas de la filière de l'ADEARN, la coopérative Biocer a décidé d'investir dans une machine abrasive qui permet de retirer la partie du grain qui porte la majorité de la carie : la présence d'acteurs ayant des moyens financiers et technique importants peut donc permettre de sécuriser la production de ces filières.

c) Transformation des blés paysans : un axe majeur pour les filières

La transformation est l'un des aspects clef de l'élaboration des filières longues en blés paysans, puisqu'elle est la première étape qui diffère totalement des filières courtes de transformation à la ferme. En effet, c'est lors de cette étape que de nouveaux acteurs entrent en jeu, et cela pose de nombreuses questions au sein des groupes : comment choisir ces acteurs ? Peut-on travailler avec tous les transformateurs du marché ? Comment les choisir ? La réponse des groupes réside souvent dans le choix de partenaires dont les valeurs sont en adéquation avec celles du Réseau Semences Paysannes, ou du moins s'en rapprochent au maximum : les moulins Bourgeois car ils font partie d'un groupe de réflexion national sur les filières puisqu'ils ont été choisis par Biocoop pour fournir les sacs de farine d'un kilogramme pour les enseignes de la moitié Nord du pays, et qu'ils sont engagés dans une démarche responsable vis-à-vis des paysans, des boulangers et de la qualité de leurs produits ; Biocer car c'est une coopérative 100% biologique qui possède un moulin et qui travaille avec les paysans de l'ADEARN, qu'elle possède des silos dans les Hauts de France : *« Tous les agriculteurs de l'ADEARN sont adhérents Biocer, parce que c'est la meilleure coopérative bio qu'on connaisse au Nord de Paris, [...] et donc nous on a choisi de travailler avec eux »* (AD-5).

Enfin, dans le cas de Haute Loire Bio, l'entreprise Celnat est considérée comme un moteur historique du développement de la bio dans la région. De plus, certains groupes comme le GIEE des épis de Cérès ont réfléchi à l'établissement d'une charte précise sur les procédés de transformation qui leur permettrait d'empêcher toute possibilité pour certaines entreprises d'intégrer la filière, comme par exemple l'exigence que le choix des variétés revienne aux paysans, que les prix soient discutés en groupe ou encore que l'entreprise accepte d'enlever de petites quantités de céréales. Dans le cas du blé meunier d'Apt, une restriction

géographique s'applique aux producteurs et aux boulangers qui doivent obligatoirement exercer leur activité sur le territoire du PNRL.

Finalement, toutes les filières longues étudiées transforment les blés paysans sur meules de pierre, en T80 minimum, et sans améliorants ajoutés à la farine. Les boulangers utilisent tous du levain pour la panification, et dans le cas de l'Odyssée d'en grain, seule de l'eau est ajoutée à la farine lors de la fabrication des pâtes.

d) Organisation des groupes et prises de décision

La plupart des groupes attachent une grande importance à la gestion des semences comme un commun (et non comme un bien commun), et donc au groupe organisé autour de la production de semences paysannes. Au-delà de l'échange de semences, c'est aussi la construction d'un autre système de gouvernance qui est exploré au sein des associations du Réseau Semences Paysannes : « *Puis pour nous c'est vraiment une façon aussi de dire [en ne donnant que quelques grammes par variété] aux gens que les semences paysannes elles existent aujourd'hui et elles existeront plus tard que si y'a des groupes qui les gèrent de façon collective, et c'est vraiment ce qui va derrière les semences paysannes, c'est pas une entreprise qui a son brevet, et qui multiplie et qui a ses multiplicateurs conventionnés, qu'il paye et puis c'est bon. Je pense que tant qu'on arrive à rester dans ce système là c'est l'idéal, ce sera peut-être pas éternel mais voilà... les semences paysannes existent grâce aux collectifs qui les gèrent* » (GD-2).

Ainsi, la majorité des groupes étudiés ou enquêtés basent leur organisation sur des prises de décisions collectives. Certains membres du groupe de réflexion national qui n'avaient pas adopté cette dynamique sont en passe de changer d'organisation ou ont déjà amorcé un changement (Corab).

e) Prix et rémunération des acteurs de la filière

La principale préoccupation des groupes lors de l'établissement d'une filière longue est de rémunérer chaque acteur de manière juste, afin qu'il puisse vivre de son travail, tout en vendant le produit fini à un prix abordable pour les consommateurs, afin que tous, sans distinction de classe sociale, puissent avoir accès à une alimentation durable et de qualité.

Dans la plupart des filières étudiées, le prix de la tonne de blés paysans est environ six fois plus important que la tonne de blé cultivé en agriculture conventionnelle, de l'ordre de 600 euros la tonne. Le GABB Anjou, qui est en réflexion autour de la création d'une filière longue, a été en contact avec une minoterie prête à payer environ 900 euros la tonne de blé paysan, mais le groupe a refusé car ce prix était trop élevé pour être en accord avec ses valeurs.

Dans la majorité des cas les décisions autour des prix sont prises collectivement par tous les acteurs des filières, ou du moins en prenant en compte les contraintes des paysans qui cultivent des blés anciens (comme dans le cas des Moulins Bourgeois ou de la Corab) :

« On a regardé les rendements qu'ils faisaient par rapport à combien ils faisaient par rapport au bio [...]. Par exemple un gars là dans le coin il faisait 52 quintaux en bio et il a fait 34 quintaux en semences paysannes. Donc on a fait un ratio, avec 150 euros lui il gagne un tout petit peu plus que si il faisait du bio » (MB-1).

Par exemple, dans le cas de la filière entre les paysans de Graines de Noé et Celnat, des réunions avec les paysans, l'animatrice de l'association, le conseil d'administration et des commerciaux de Celnat sont organisées afin de discuter des prix, et c'est ainsi qu'en 2016, qui a été une année difficile à cause de mauvaises conditions climatiques, il a été décidé de passer le prix d'achat de la tonne de blé de 550 à 605 euros. Le moulin collectif de l'association sera aussi l'occasion d'aller plus loin dans la réflexion : « [Pour] la prise de décision, [il faut] que tout se fasse dans la coopération, dans la complémentarité, qu'on sorte d'un esprit de concurrence permanent, [...] au niveau des prix, donc l'idée c'est que tout se fasse dans la coopération, avec une dynamique participative, et que ce soit pas un simple outil de production agricole » (GD-2).

Le prix de vente de la farine est lui aussi décidé collectivement, comme dans le cas de l'ADEARN où les boulangers achètent le kilo de farine à 1,50 euros. Ce sont ces derniers qui ont demandé à ce que la farine ne soit pas vendue plus chère, afin de pouvoir vivre de leur métier tout en vendant leur pain à un prix abordable : 5,1 euros le kilo pour un couple de boulangers membres de la filière.

f) Communication et commercialisation

La communication et la commercialisation sont des aspects importants et complémentaires pour le développement des filières en blés paysans. En effet, le marché étant nouveau, voire à construire, peu de consommateurs (hormis ceux qui achètent déjà les pains des paysans-boulangers) connaissent et saisissent ce que sont les blés paysans en comparaison des variétés commerciales. Ainsi, les boulangers partenaires de ces filières s'engagent à communiquer sur les procédés de fabrication des pains qu'ils commercialisent, et les farines vendues portent la mention « blés paysans », afin de susciter l'attention et les questionnements des consommateurs. D'ailleurs, dans le cas de la filière mise en place par les paysans de l'ADEARN, seuls les boulangers membres de l'association sont autorisés à acheter la farine moulue par la coopérative Biocer. Les moulins Bourgeois, eux, proposent d'ailleurs aux boulangers qui le souhaitent une formation levain durant laquelle ils peuvent s'essayer à la panification des blés paysans, ainsi qu'apprendre à communiquer sur ces blés.

Les échelles de commercialisation des produits issus des filières blés paysans sont variables : elles peuvent être très locales comme dans le cas de Flor de Pèira, dont les

produits de la marque ne sont commercialisés qu'entre les villes de Toulouse et Narbonne, ou s'étendre jusqu'au territoire national avec l'entreprise Celnat.

Conclusion partielle Malgré une importante diversité dans la création et la gestion de filières longues en blés paysans, de grandes lignes directrices peuvent être dégagées, comme l'importance donnée au collectif dans l'organisation des filières, mais aussi la place attribuée aux valeurs fondamentales du Réseau Semences Paysannes, et ce à toutes les étapes des filières. Néanmoins, certaines questions restent en réflexion, et trois questions importantes émergent des enquêtes et des réunions du groupe national. Ces questions concernent (i) la construction des prix tout au long des étapes des filières, (ii) la prise en compte du travail de sélection réalisé bénévolement depuis des années par les membres du Réseau Semences Paysannes, et enfin (iii) la préservation des dynamiques collectives lorsque les groupes s'engagent dans des constructions de filières longues.

Analyse des initiatives étudiées

Partie 2 : Principaux piliers du développement des filières longues en blé paysan

I/ Construction des prix

Derrière le choix des prix tout au long des nouvelles filières blés paysans, se cachent de très nombreuses réflexions et questionnements autour de la démarche de la construction de ces prix, et de l'indépendance des agriculteurs vis-à-vis des cours mondiaux. En effet, dans certains cas, des prix ont été fixés afin de permettre aux filières de s'amorcer, mais à l'avenir les groupes d'acteurs souhaitent pouvoir décider des prix en prenant en compte tous les aspects de la filière, et même du système socio-économique impacté par ce prix, notamment au sein du groupe de réflexion national sur les filières blés paysans. Les acteurs ont souligné le risque de créer une bulle spéculative autour des blés paysans en plaçant des prix trop élevés sur la tonne de blé et donc sur la farine puis le pain, qui pourrait décourager les consommateurs, qui finiraient par se détourner du produit. Une autre crainte de certains groupes est de déstabiliser le système économique des paysans-boulangers, ce qui s'est déjà produit dans certaines régions de France. En effet, certains paysans-boulangers ne produisent pas 100% du blé dont ils ont besoin pour fournir en pain leur clientèle tout au long de l'année. Ils complètent donc leur production en achetant leur blé à d'autres paysans, qui ne sont pas nécessairement boulangers. Si un nouvel acteur arrive sur le marché et propose à ces paysans un prix du blé plus important, ceux-ci se tourneront vers cet acteur, ou augmenteront leurs prix pour les paysans-boulangers. Mais ces derniers, s'ils souhaitent continuer à vendre leurs pains à un prix raisonnable, seront susceptibles de ne plus pouvoir acheter de blé chez ces paysans.

Des réponses ont déjà été imaginées chez différents groupes enquêtés : tout d'abord, la dynamique collective assure la possibilité de mettre en place, comme dans le cas de Graines de Noé, de l'ADEARN ou de l'Odyssée de l'engrain, des discussions annuelles collectives pour la décision des prix. Ainsi, ces discussions collectives permettent à tous les acteurs concernés par les blés paysans (y compris les paysans-boulangers) de s'exprimer sur les implications d'un prix donné sur leurs activités. Cela garantit des prix plus stables à l'échelle régionale. C'est pourquoi dans la majorité des cas, comme c'est le cas de Graines de Noé, ou du blé meunier d'Apt, les groupes attachent une grande importance à la dimension locale de leur organisation, qui induit une prise en compte des spécificités de chaque région, et, comme on l'a vu plus haut, de pouvoir dialoguer facilement avec tous les acteurs concernés par les blés paysans. Le cas du GIEE les épis de Cérès, porté par Haute Loire Bio, est très représentatif : le groupe rassemble des agriculteurs du département, qui finalement cultivent des blés sur des terroirs très différents (entre 600 et 1200 mètres d'altitude !), et donc n'ont pas les mêmes contraintes économiques, ni les mêmes itinéraires techniques. Le groupe va donc convenir d'un prix de la tonne de blé qui sera rémunérateur pour tous les membres, en prenant en compte la diversité des terroirs. Cette organisation très relocalisée induit aussi une indépendance forte des agriculteurs vis-à-vis des cours mondiaux, et leur assure ainsi des prix stables sur le long terme : *« Et ça, [pour] Bernard c'est quelque chose qui est super important. C'est-à-dire que les prix sont fixés collectivement, comme il dit pas à Chicago ou je ne sais où selon un cours du blé mondial qui n'a absolument pas de sens dans un contexte ultra-local qui dépend des années, [...]. Y'a des années où il va falloir payer plus cher pour permettre au paysan de vivre, d'autres années où il y aura plus de récolte du coup on pourra peut-être baisser un petit peu... »* (GD-2).

Enfin, la marque Flor de Pèira, qui laisse le soin aux acteurs de la filière de gérer leurs transactions financières avec leurs partenaires, impose un cadre qui conduit les acteurs à faire preuve de transparence sur les prix d'achat et de vente des céréales et des farines, ce qui offre une visibilité sur les prix de vente minimum et maximum pour l'ensemble des acteurs. Ainsi, cela induit une autorégulation des acteurs.

De nombreux groupes ont mis en place des mécanismes de régulation des prix, puisque tous accordent une grande importance à la stabilité dans le temps de ces derniers : si la filière blé paysan vient à prendre de l'ampleur, et que les volumes augmentent, ces derniers souhaitent avoir mis en place des systèmes suffisamment stables et résilients pour que tous les acteurs puissent vivre de leur travail, tout en continuant à produire des aliments sains et abordables.

II/ Prise en compte du travail de recherche et de sélection

Les différentes associations du RSP ont fourni, depuis de nombreuses années déjà, un important travail de recherche et de sélection des blés, en collaboration étroite avec les paysans et les chercheurs, dans le cadre de projets de recherche participative. Ce travail est coûteux, et a notamment pu être réalisé grâce à des financements publics tels que des projets européens, ou le soutien des associations via des financements des régions. Dans le cas de Haute Loire Biologique, les projets ont pu être initiés grâce à un PEI mené en partenariat avec la chambre d'agriculture, et ont pu perdurer grâce à un animateur de l'association. Mais les subventions (notamment celles des régions) ont tendance à diminuer, et c'est pourquoi de nombreux groupes réfléchissent à des solutions pour augmenter leur indépendance financière. De plus, le nombre d'adhérents aux associations du RSP étant en augmentation, nombreux sont les paysans qui souhaitent recevoir des quantités plus importantes de semences pour débiter la culture de blés paysans. Certains groupes, comme Graines de Noé, ont pris la décision de continuer à ne donner qu'une petite quantité de graines par variété (100 grammes) et par paysan, tandis que d'autres ont décidé de fixer une limite plus haute au don de semences (50 kg pour Haute Loire Bio), afin de permettre à la filière de se développer rapidement. De même, les Moulins Bourgeois ont distribué à quelques agriculteurs la population d'une agricultrice qui, la première, leur a vendu des blés paysans. Se pose donc la question de la reconnaissance du travail de recherche, de sélection puis de multiplication fourni par certains paysans, chercheurs et collaborateurs : faut-il le rémunérer ? Si oui, à quelle hauteur, et comment ? Certains groupes, comme Triptolème, qui n'a pas été étudié lors de stage mais qui a été mentionné par plusieurs acteurs lors des entretiens, ont décidé de rémunérer non pas les semences, puisqu'elles ne peuvent être commercialisées, mais le travail fourni pour les produire. D'autres considèrent que le prix de la tonne de blé, qui est relativement élevé chez tous les groupes, inclut déjà le coût de ce travail. Mais la plupart des paysans interrogés ne souhaitent simplement pas que ce travail soit spécifiquement rémunéré, notamment car ils considèrent qu'il a longtemps été fait bénévolement, par conviction, et que le prix des blés qui résultent de cette sélection est suffisamment élevé pour qu'ils ne perdent pas d'argent. Ces agriculteurs ont souligné qu'il est en revanche impératif qu'un groupe moteur fasse vivre et perdurer ce travail de sélection, et donc qu'un animateur soit rémunéré pour cela. En somme, dans de nombreux cas, la prise en compte du travail de sélection passe par le maintien de la dynamique collective, et par le soutien d'un animateur dont le rôle est notamment de coordonner les réunions afin de faire évoluer le groupe, de suivre les essais et de rendre compte des résultats agronomiques et techniques concernant les blés paysans. C'est pourquoi Le GIEE les épis de Cérés réfléchit à la mise en place d'une redevance sur la vente des produits issus de semences paysannes, qui serait potentiellement reversée par Celnat directement au GIEE : « *Le*

groupe fonctionnera pas sans motivation. Et [...] la motivation du groupe ne peut que venir de quelqu'un qui s'y intéresse totalement, [...] un animateur qui va passer du temps, a besoin d'y trouver une rémunération. Donc, il faut, par tous les moyens, trouver du financement. [...] Il y a un travail énorme à faire, donc si le groupe veut rester structuré, [...] il faut absolument que les producteurs qui s'engagent sachent qu'on ne peut pas avoir de retour sans participation financière, qu'elle soit de cette façon tel que cela avait été évoqué [la redevance], moi je trouve que c'est tout à fait intéressant, et je dirais même, nécessaire, indispensable, même. Indispensable! » (HL-3).

La question est de savoir, comme dans le cas du partenariat entre la coopérative Biocer et l'ADEARN, comment calculer cette redevance. Doit-elle être proportionnelle à la quantité vendue, comme dans le cas de Graines de Noé, où les acteurs reversent, s'ils le souhaitent, 3% de leurs ventes de blé, 1,75% de leurs ventes de farine et 0,75% de leurs ventes de pain ? Cette solution est intéressante, mais pour le moment, au vu des quantités des blés paysans vendues à Celnat au sein du groupe, la somme des redevances s'est élevée à 2500 euros pour l'année 2017, ce qui représente peu dans le budget de l'association. Dans le cas de Haute Loire Bio, l'entreprise Celnat s'est aussi proposée pour mettre en place un fonds de dotation qui permettrait de soutenir financièrement le GIEE. Cela pose donc la question de l'implication des acteurs marchands dans la pérennisation de dynamiques associatives qui, il ne faut pas l'oublier, ont participé à l'émergence des semences paysannes en France.

III/ Entretien les dynamiques collectives

On l'a vu, la gestion collective des semences paysannes est un aspect fondamental des associations du RSP. Mais le changement d'échelle de l'utilisation des blés issus de semences paysannes peut déstabiliser ces dynamiques collectives, du fait de l'arrivée de nouveaux acteurs. Pour Graines de Noé, il est important que les nouveaux arrivants comprennent que « *Les paysans ne doivent pas être des consommateurs de graines* » (GD-1), mais bien des acteurs de la préservation de la biodiversité cultivée. C'est pour cela d'ailleurs que les membres du GIEE les épis de Cérès ont décidé de demander aux agriculteurs du département qui souhaitent recevoir des semences paysannes du GIEE, d'adhérer au GIEE, et de faire signer une charte à tous les acteurs qui souhaitent rejoindre la filière. Cela permet à l'animateur de présenter à tous les paysans intéressés les valeurs du GIEE, ainsi que les règles de la filière, et de faire signer la convention d'expérimentation aux agriculteurs afin de les protéger légalement. Cette charte stipule aussi que les agriculteurs membres du GIEE doivent participer à au moins une réunion du groupe et à au moins une formation par an, et qu'ils acceptent de partager des informations techniques concernant leurs blés paysans.

SWOT

Positif	Négatif
<p style="text-align: center;">Forces (Interne)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Un système plus juste et écologique -Assurance d'un revenu fiable et rémunérateur -Relocalisation de l'économie -Des valeurs collectives fortes au sein des groupes du RSP -Protection juridique grâce au RSP 	<p style="text-align: center;">Faiblesses (Interne)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Absence de mouvement fédérateur des initiatives -Prix de vente plus élevés -Difficultés (spécificités) de transformation -Production faible – ruptures de stocks
<p style="text-align: center;">Opportunités (Externe)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Marché de l'agriculture biologique, locale, et des semences paysannes en expansion du fait d'une demande croissante -Des filières qui redynamisent l'économie locale -Autant de filières possibles que de terroirs et héritages locaux -Création potentielle d'emplois (transformation, vente...) -Nouveaux partenariats possibles (moulins, transformateurs) -Un débouché pour les semences paysannes -Diversification – création de nouveaux marchés -Les dynamiques de groupe permettent de trouver des modes de fixation plus justes des prix 	<p style="text-align: center;">Menaces (Externe)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Reprise par de grandes industries agroalimentaires -Perte des valeurs originelles de la filière -Moins d'importance accordée par les industries aux dynamiques de groupes : démarchage d'agriculteurs et non des groupes -Concurrence importante avec les industries/boulangeries conventionnelles -Blés paysans non adaptés aux critères classiques de tests qualité des industries agroalimentaires -Manque de sensibilisation des consommateurs sur les semences paysannes ??

Figure 7 : Matrice SWOT des filières blé paysan réalisée avant les enquêtes, à partir de documents fournis par le RSP – SWOT matrix of peasants' wheat sector made before the inquiries, usinf documents given by the RSP

Le lien social et le partage d'expérience entre paysans peuvent aussi être des leviers de préservation de la dynamique collective. C'est pourquoi les acteurs de la marque Flor de Pèira ont mis en place un Système Participatif de Garantie, qui donne l'occasion aux agriculteurs de se rencontrer et d'échanger sur leurs pratiques lors des sessions de contrôle. Ensuite, les associations réfléchissent à de nouvelles manières d'intéresser les paysans, mais aussi d'autres acteurs tels que les consommateurs ou les boulangers à leur démarche : Moulins Bourgeois organise des formations levain lors desquelles il propose d'apprendre à manipuler les blés paysans ; Graines de Noé, via la création du moulin collectif, espère en faire un lieu de rencontre et d'emploi dans une zone en déprise. Ce lieu serait notamment un point de rencontre entre paysans, mais aussi un lieu de formations et d'accueil du public : ces associations sont des catalyseurs d'échanges !

Enfin, un dernier point, qui peut paraître inattendu au premier abord, est que la création de filières longues en blés paysans, attirant de nouveaux acteurs, est vue par certains groupes comme une opportunité, puisque les filières longues permettent à des agriculteurs intéressés par les blés paysans mais qui n'ont jamais franchi le pas du fait des contraintes évoquées plus haut, de (re)commencer à cultiver ces variétés, et ainsi à participer à la dissémination de ces semences.

Conclusion partielle Les associations porteuses de projets autour des filières blé paysan ont donc déjà réfléchi à de nombreuses solutions pour répondre aux questions posées par ces projets innovants. Le but final de ces réflexions est de garantir des filières stables, et sans faille dans leur élaboration afin de garantir un changement d'échelle durable.

Partie 3 : Construire des bases solides pour envisager l'avenir, un objectif important pour ces filières.

« Alors la filière, les atouts c'est que ça se développe à toute vitesse et les faiblesses c'est que ça se développe à toute vitesse ! [Rires] » (CO-1). Après une première prise de connaissance des problématiques autour de la création de filières longues en blés paysans, et notamment la lecture des documents fournis par le RSP concernant les filières qui n'ont pas été enquêtées lors de ce stage, j'ai réalisé une première matrice SWOT (figure 7) de l'avenir de la filière. L'objectif était de comparer cette SWOT avec celle (Figure 8) qui serait élaborée après les entretiens, à partir de la partie « Avenir de la filière » du questionnaire.

Un point de cette matrice SWOT nécessite d'être développé. On l'a vu, les semences paysannes, et notamment les blés paysans, suscitent un intérêt croissant, tant de la part des paysans que de la part des transformateurs (minotiers ou boulangers). Mais cet intérêt provient de motivations différentes : historiquement basées sur l'engagement pour une agriculture plus durable, qui s'accompagne souvent de convictions politiques et syndicales, ces motivations sont aujourd'hui teintées d'un aspect économique, d'ailleurs nécessaire au

SWOT

Forces (Interne)

- Augmentation du nombre de paysans cultivant la biodiversité, via une augmentation des débouchés pour les blés paysans (GABB Anjou, Graines de Noé, Haute Loire Bio, ADEARN, Moulins Bourgeois)
- Le groupe : un catalyseur d'échanges et de bonnes pratiques (ADEARN, Corab, Graines de Noé, Haute Loire Bio)
- Des valeurs fortes qui se traduisent dans les « cahiers des charges » des filières

Faiblesses (Interne)

- Désengagement possible des paysans-boulangers des associations du RSP si la filière prend trop de place dans les discussions (ADEARN)
- Problèmes de carie qui pourraient mettre en danger les filières (ADEARN, Corab, Haute Loire Bio)
- Possibles ruptures de stock (Agriobio04)
- Manque de critères d'évaluation de la qualité boulangère des variétés, adaptés aux blés paysans (Corab, Haute Loire Bio)
- Manque de méthodes d'évaluation de la qualité et de la traçabilité des lots (notamment afin de vérifier l'absence de blés modernes avant transformation) (Graines de Noé, Moulins Bourgeois, Corab)
- Fiabilité de certains acteurs économiques questionnée (Haute Loire Bio)

Opportunités (Externe)

- Développement rapide des filières à l'échelle nationale (Corab)
- Augmentation de l'autonomie financière des associations (ADEARN, Graines de Noé, Haute Loire Bio)
- Augmentation de l'intérêt pour les semences paysannes
- Apports techniques via des organisations plus développées (ADEARN, L'odyssée d'engrain, Corab)

Menaces (Externe)

- Développement rapide des filières à l'échelle nationale (Corab)
- Arrivée de nouveaux acteurs économiques ne partageant pas les valeurs des groupes qui pourraient déstabiliser le marché
- Diminution des financements (Graines de Noé, ADEARN, Haute Loire Bio)
- Bulle spéculative et diminution du prix de vente du blé (Haute Loire Bio, Graines de Noé, ADEARN, Moulins Bourgeois)
- Des consommateurs peu informés, une demande qui reste à créer à l'échelle nationale (ADEARN, Graines de Noé, Moulins Bourgeois, Corab)

Figure 8 : Matrice SWOT de l'avenir des filières blé paysan réalisée à partir des enquêtes terrain – SWOT matrix of the future of the peasants' wheat sector made after the inquiries

développement de la filière. Mais à la lumière des entretiens menés, et des discussions du groupe national sur les filières, il est important pour les acteurs des semences paysannes de conserver une balance entre les motivations éthiques et économiques. Certains acteurs marchands, nouvellement intéressés par les semences paysannes, n'en connaissent souvent pas les conditions légales d'utilisation (contactent les associations pour acheter 300 kg de semences paysannes !), ni les valeurs qui fédèrent les acteurs des semences paysannes. C'est pourquoi les associations ont à cœur de construire des filières longues durables et qui protégeront ces valeurs, y compris si les volumes de blés vendus viennent à augmenter de manière significative. Comme vu plus haut, les acteurs du groupe national de réflexion craignent l'émergence d'une bulle spéculative autour des semences paysannes si certains acteurs (comme de grosses entreprises agroalimentaires telles que Banette) s'intéressent aux blés paysans (*Groupe Carrefour*). En effet, le danger auquel est confrontée toute filière nouvelle est l'écueil de la crédibilité. Si cette dernière est très médiatisée, au début positivement, la limite est ténue avec la critique négative. Or, si des acteurs dont les valeurs ne sont pas irréprochables produisent des pains issus de blé paysans, c'est la filière toute entière qui s'expose à une perte de confiance des citoyens.

Les solutions mobilisées sont multiples et certaines ont été évoquées dans ce rapport, tandis que d'autres sont encore à construire. Il semble ressortir des entretiens que l'élaboration de chartes comme barrières à l'entrée et comme garantes du maintien de règles établies lors de la création de la filière soit une solution intéressante : « *Surtout, il y a les valeurs qui sont défendues mais il y a d'autres valeurs en face. Et la principale, c'est le financier. [...] on est en pays de liberté donc il faut les laisser faire, il faut pas tout encadrer loin de là, mais quand même il faut donner un cadre aux choses [...]. Parce que un groupe, des fois, a obligation d'évoluer et d'émettre des restrictions: on ne fait pas n'importe quoi n'importe comment! Donc on est obligés de donner un cadre* » (HL-3).

Ces chartes permettent l'élaboration de bases solides pour les filières, de lignes de conduite destinées à guider les acteurs de la filière sur le long terme : « *Moi je suis très content de ce groupe, du GIEE, qui se crée, j'aime m'y engager parce que on démarre quelque chose du tout début et c'est hyper motivant et surtout si ça se conduit bien dès le départ, et si on lui donne une belle orientation, ça peut être quelque chose qui peut faire histoire* » (HL-3).

En revanche, l'un des « risques » de l'élaboration de telles chartes pourrait être qu'elles soient trop restrictives et qu'elles encadrent trop la production, qu'elles soient donc contraignantes sans laisser place à la sensibilité ni au caractère modelable des nouvelles filières. « *Sinon on retombe dans des travers du conventionnel* » (HL-3) : ces travers étant la tendance constante à standardiser et homogénéiser les productions, dans une logique d'économies d'échelles. Cette tendance, on l'a vu, a été néfaste à la biodiversité cultivée, tout autant qu'aux hommes. Le RSP reste un réseau basé sur la confiance, impossible à

conserver dans une logique productiviste puisque les acteurs d'une même filière ne se côtoient plus, mais qui reste accessible dès lors que les interprofessions sont en interaction constante, engagés dans un processus sincère de compréhension mutuelle du métier de l'autre. Tout est, finalement, une question de « *juste milieu* » (GD-2).

Discussion

De la difficulté de caractériser des initiatives émergentes et en évolution

Les filières en blé paysan, dont le marché commercial est en formation, sont difficilement caractérisables d'un point de vue scientifique du fait de leur grande diversité, mais aussi de leur constante évolution. En effet, comme *Jared Diamond* (2005) le précise, « La science est souvent définie comme étant 'l'ensemble des connaissances acquises par la reproduction d'expériences contrôlées en laboratoire' ». Or cette étude ne correspond pas à ces critères, puisqu'elle s'est donné pour objectif de comprendre et de caractériser des initiatives spécifiques et non reproductibles. Mais Jared Diamond poursuit en précisant que « la science est beaucoup plus que cela : elle se définit comme l'acquisition de connaissances fiables sur le monde », et c'est ce que nous avons tenté de faire ici : recueillir des connaissances les plus précises et représentatives possibles autour de ces initiatives. Par ailleurs, le manque de littérature concernant ces filières a rendu plus difficile l'établissement préalable d'une base de travail qui aurait pu orienter la réflexion a priori.

De plus, pour apprécier la diversité des filières et des visions, il aurait été intéressant de réaliser plus d'enquêtes et les compléter avec d'autres types d'acteurs : des consommateurs notamment, mais aussi surtout des groupes qui travaillent autour des filières longues, mais pas avec des blés paysans. Cette dernière catégorie d'acteur aurait pu servir de référence, de point de comparaison pour l'étude des autres groupes. Ces enquêtes n'ont pas été réalisées, par manque de temps principalement.

Approfondissements possibles

Il n'a pas été possible de développer toutes les problématiques que rencontrent les organisations étudiées, qu'il serait intéressant d'approfondir, à savoir :

- Suivi de la qualité des populations et la traçabilité, les associations et les entreprises souhaiteraient pouvoir sélectionner des variétés avec de bonnes qualités boulangères d'une part, et souhaitent être sûrs que les blés reçus soient bien des blés paysans. L'échelle locale des associations ainsi que la confiance partagée entre paysans et transformateurs au sein des collectifs permettent de garantir l'origine des variétés de blé. En revanche, l'évaluation de la qualité boulangère nécessite encore une recherche et une innovation qui se libèrent des référentiels actuels de l'industrie grâce à une réflexion collective.

- Gestion des données agronomiques et technologiques des groupes : en effet, certaines associations sont bien organisées pour la collecte de données agronomiques des blés (et utilisent notamment la base de données libre Shinemas créée par l'INRA et le RSP), mais ce travail nécessite du temps et une importante organisation, et tous les groupes ne sont pas en mesure de prendre ce travail en charge.
- Education des consommateurs : il est important que les consommateurs comprennent les enjeux de ces filières, ce qui est un défi majeur en filière longue du fait de l'absence de contact direct entre le consommateur et le producteur.
- Diversification des espèces produites pour les circuits longs : une piste à étudier. En effet, l'objectif du RSP est de cultiver la biodiversité, tant à l'échelle intra-spécifique qu'interspécifique. Des projets comme le projet Renaissance des Céréales Mineures, dont BRCP est partenaire, travaillent à la réintroduction de céréales telles que le millet ou l'épeautre dans le paysage alimentaire des consommateurs. La transformation de ces espèces est parfois complexe (décorticage nécessaire pour le millet ou l'avoine vêtue par exemple), et de plus ces produits ne sont pas inclus dans les habitudes alimentaires de la majorité des consommateurs.

Quel avenir pour ce marché ?

Ces problématiques autour de la « création » de marchés, c'est-à-dire de l'augmentation de la demande de produits issus de céréales paysannes, mais aussi, dans le cas de cette étude, des blés paysans, sont d'ailleurs récurrentes. La crainte des agriculteurs comme des structures de transformations sont réelles quand aux capacités d'expansion de ce marché, souvent considéré comme une niche. Or, les promoteurs des semences paysannes ne souhaitent pas que ces dernières restent un produit de luxe, réservé aux seuls initiés. Ils souhaitent donc augmenter leur production, mais craignent que les consommateurs ne les suivent pas dans leur démarche, et que l'offre excède la demande. *Jacques Caplat (2012)* explique, en prenant l'exemple de l'augmentation de la demande pour l'agriculture biologique, qu'il est normal que, lorsqu'un marché est en expansion, l'offre semble excéder la demande. En général, l'offre tout comme la demande augmentent par paliers, dont les courbes ne superposent pas, la courbe de l'offre se trouvant donc parfois au-dessus de celle de la demande. Jacques Caplat explique cela grâce au paradoxe du sablier : il peut en effet se produire un « goulet d'étranglement entre l'offre et la demande, qui ne permet par moment qu'à une partie de l'offre de trouver des acheteurs », et qui est dû notamment à des contraintes temporelles et spatiales qui empêchent l'offre d'atteindre la demande, car « le plus souvent, l'offre bio précède l'organisation des filières », et c'est d'ailleurs le cas pour les semences paysannes. La solution proposée par Jacques Caplat est bien d'augmenter l'offre et surtout d'« améliorer la transformation et la distribution des produits », afin de rendre ces

derniers accessibles au plus grand monde, et affirme que la courbe de la demande rejoindra progressivement celle de l'offre.

De l'importance de poser les bonnes questions

Plus que de répondre à des questions, cette étude a permis de soulever celles qu'il était important de se poser lors de l'élaboration d'une filière en blés paysans. Chaque groupe est différent, tant il existe une importante diversité de cultures, de contextes, de terroirs, de situations économiques et d'opportunités en France, mais les enjeux et les questions importantes qui sous-tendent la création et le développement des filières blés paysans sont les mêmes. C'est pourquoi il me semble que plutôt que d'essayer répondre à des questions, il est surtout très important de commencer par s'en poser. Poser des questions signifie voir plus loin que ce que l'on veut bien nous présenter. *Hardeman et Jochemesen* (2011), qui ont essayé d'« identifier les racines des problèmes persistants de notre agriculture moderne », avancent que le cadre idéologique au sein duquel s'est construit notre modèle agricole actuel participe de ces problèmes tout autant que de leur maintien, et que « Les décideurs politiques d'après-guerre ont été extrêmement concentrés sur une agriculture efficace » et productiviste, sans jamais inclure dans leur réflexion le contexte socio-économique de leur époque, et des conséquences de leur modèle sur ce dernier. Selon les auteurs, il est nécessaire que tous les acteurs de la chaîne alimentaire, depuis les agriculteurs jusqu'au consommateur soient conscients que cette idéologie guide leurs actes ainsi que chacune de leurs décisions, comme si « aucune alternative n'était possible ». Dans le cas des semences paysannes, s'affranchir de cette idéologie suppose de se demander : qu'est-ce qui n'a pas fonctionné dans l'industrialisation de l'agriculture et du secteur agroalimentaire ? Et qu'est-ce que nous, en tant que groupe, avec notre histoire et nos spécificités, pouvons imaginer pour ne pas reproduire ces erreurs ? Poser les bonnes questions, apprendre à aller chercher des réponses (et non pas une unique réponse) qui diffèrent de ce système de pensée dominant est un processus long et difficile, mais indispensable et constructeur, rendu possible par la seule conscience que ce système n'est pas l'unique voie possible. Il serait nécessaire de continuer ce travail de prospection, à la fois des problématiques rencontrées lors des montages de filières, mais surtout des solutions imaginées par les groupes pour y répondre, afin de proposer une base de travail pour les futures associations qui se lanceront dans cette expérience.

Conclusion

Les semences sont à la base de l'alimentation humaine et le reflet d'une organisation agricole et alimentaire, et le développement des semences paysannes, jusqu'à leur arrivée dans les secteurs agroalimentaires plus conventionnels que les circuits courts, est

symptomatique d'une mutation en profondeur de notre société. Certes, on l'a vu, le développement des filières longues en blés paysans sera complexe et non sans difficulté.

Dans une première partie, nous avons vu que l'élaboration de filières longues en blé paysans nécessite de mettre en question chaque étape de la production et d'innover afin de construire des filières durables. Ensuite, nous avons mis en évidence que les questions de la construction des prix, de la rémunération du travail de sélection et de préservation du travail collectif sont des points fondamentaux que les organisations impliquées dans ces montages de filières se sont posées, et auxquelles elles ont répondu de manière inventive. Enfin, il ressort de l'étude de ce secteur encore en construction qu'il est nécessaire de prendre le temps de le construire sur de solides bases afin qu'il perdure et se développe en accord avec les valeurs pionnières des acteurs des semences paysannes.

Il me semble que l'avenir des associations repose en grande partie sur leur stabilité en tant que collectifs, mais aussi et surtout sur leur stabilité économique. Les problèmes de financement des associations, ainsi que la dynamique « projet » à laquelle sont forcés de participer les centres de recherche afin d'obtenir des subventions pour la recherche ne permettent pas de pérenniser les initiatives collectives et surtout, ne permettent pas de les multiplier à l'échelle du pays. Un nouveau système alimentaire est nécessaire, qui soit recentré autour de la nature et des liens sociaux basés sur des valeurs humaines, pour une plus grande solidarité entre les acteurs d'un territoire. Grâce au Réseau Semences Paysannes, la solidarité entre paysans est en marche, mais il est désormais nécessaire de développer la solidarité entre citoyens-consommateurs et paysans.

Malgré un contexte difficile, les acteurs des semences paysannes ne perdent pas leur optimisme, grâce auquel ils ont réussi à lancer une dynamique collective, qui, déjà, est visible à l'échelle du pays. Comme l'ont dit certains paysans de Haute Loire Bio, « *Si ça doit se faire, ça se fera tout !* ». Ce que j'ai compris de cette phrase, c'est que le développement des semences paysannes se fera à la fois par l'augmentation du nombre de paysans qui les cultiveront que par l'augmentation de l'intérêt des consommateurs pour les produits qui en sont issus. Leur évolution en filière longue et la demande sur le marché peuvent se faire de manière concomitante : si les paysans cultivent des blés paysans et le font savoir, alors la demande a de fortes chances d'augmenter, connaissant le souci que porte une part de plus en plus importante de la société civile quant à son alimentation et son impact environnemental. Ces projets d'élaboration de filières sont des expériences fortes pour les groupes, qui souhaitent plus que tout éviter leur industrialisation, mais elles permettent aussi de rassembler des acteurs différents autour de l'objectif commun qu'est le développement des semences paysannes dans le paysage agricole français.

Bibliographie

AGENCE BIO, 2018. *Dossier de presse - Repères chiffrés 2017 du bio en France*. 2018.

BONNEUIL, Christophe, THOMAS, Frédéric et PETITJEAN, Olivier, 2012. *Semences, une histoire politique: amélioration des plantes, agriculture et alimentation en France depuis la Seconde Guerre mondiale*. Paris/France : Éditions Charles Léopold Mayer. ISBN 978-2-84377-165-1.

CAPLAT, Jacques, 2012. *L'agriculture biologique pour nourrir l'humanité: démonstration*. Arles : Actes Sud. Domaine du possible. ISBN 978-2-330-00750-8.

CHABLE, Véronique et SERPOLAY, Estelle, 2016. Recherche multi-acteurs et transdisciplinaire pour des systèmes alimentaires bio et locaux. *Techniques de l'ingénieur*. 10 janvier 2016.

COMBESSIE, Jean-Claude, 2007. *La méthode en sociologie*. 5. éd. Paris : La Découverte. Repères Sociologie, 194. ISBN 978-2-7071-5241-1.

DESCLAUX, D., CHIFFOLEAU, Y. et NOLOT, J.M, 2009. Pluralité des agricultures biologiques : Enjeux pour la construction des marchés, le choix des variétés et les schémas d'amélioration des plantes. *Innovations agronomiques*. 2009.

DIAMOND, Jared, BOTZ, Agnès et FIDEL, Jean-Luc, 2013. *Effondrement: comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*. Paris : Gallimard. ISBN 978-2-07-036430-5.

DÖRING, Thomas F., BOCCI, Riccardo, HITCHINGS, Roger, HOWLETT, Sally, LAMMERTS VAN BUEREN, Edith T., PAUTASSO, Marco, RAAIJMAKERS, Maaïke, REY, Frederic, STUBSGAARD, Anke, WEINHAPPEL, Manfred, WILBOIS, Klaus P., WINKLER, Louisa R. et WOLFE, Martin S., 2012. The organic seed regulations framework in Europe—current status and recommendations for future development. *Organic Agriculture*. décembre 2012. Vol. 2, n° 3-4, pp. 173-183. DOI 10.1007/s13165-012-0034-7.

GALLAIS, André, 2011. *Méthodes de création de variétés en amélioration des plantes*. Versailles : Éd. Quae. ISBN 978-2-7592-1657-4.

GASSELIN, P. et CLÉMENT, O., 2006. *Quelles variétés et semences pour des agricultures paysannes durables?* 2006. Dossier de l'environnement de l'INRA n° 30.

GRÉMY, Jean-Paul et LE MOAN, Marie-Joelle, 1977. Analyse de la démarche de construction de typologies dans les sciences sociales. Informatique et Sciences Humaines. 1977. N° Numéro Spécial.

HARDEMAN, Egbert et JOCHEMSEN, Henk, 2012. Are There Ideological Aspects to the Modernization of Agriculture? *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*. octobre 2012. Vol. 25, n° 5, pp. 657-674. DOI 10.1007/s10806-011-9331-5.

IFOAM ORGANICS INTERNATIONAL, 2005. *Les principes de l'agriculture biologique, préambule*. 2005.

LE PICHON, V. et TCHAMITCHIAN, M., 2017. *Programme cadre français pour la recherche et l'innovation en Agriculture Biologique, FROG, ITAB*. 2017.

PAUTASSO, Marco, AISTARA, Guntra, BARNAUD, Adeline, CAILLON, Sophie, CLOUVEL, Pascal, COOMES, Oliver T., DELÊTRE, Marc, DEMEULENAERE, Elise, DE SANTIS, Paola, DÖRING, Thomas, ELOY, Ludivine, EMPERAIRE, Laure, GARINE, Eric, GOLDRINGER, Isabelle, JARVIS, Devra, JOLY, Hélène I., LECLERC, Christian, LOUAFI, Selim, MARTIN, Pierre, MASSOL, François, MCGUIRE, Shawn, MCKEY, Doyle, PADOCH, Christine, SOLER, Clélia, THOMAS, Mathieu et TRAMONTINI, Sara, 2013. Seed exchange networks for agrobiodiversity conservation. A review. *Agronomy for Sustainable Development*. janvier 2013. Vol. 33, n° 1, pp. 151-175. DOI 10.1007/s13593-012-0089-6.

PLOEG, J.D. van der, EL KAÏM, A, NICHOLSON, P et DE SCHUTTER, O, 2014. *Les paysans du XXIe siècle: mouvements de repaysanisation dans l'Europe d'aujourd'hui* [en ligne]. ISBN 978-2-84377-183-5. Disponible à l'adresse : <http://edepot.wur.nl/423148>

RÉSEAU SEMENCES PAYSANNES (BRENS, Tarn), 2008. *Voyage autour des blés paysans témoignages*. Brens : Réseau semences paysannes. ISBN 978-2-9523649-0-4.

RÉSEAU SEMENCES PAYSANNES (BRENS, Tarn), 2014. *Les maisons des semences paysannes: regards sur la gestion collective de la biodiversité cultivée en France*. Aiguillon : Réseau semences paysannes. ISBN 979-10-92580-00-6.

RÉSEAU SEMENCES PAYSANNES DOCUMENT INTERNE, [sans date]. *Les semences paysannes à l'épreuve des signes d'identification, tour d'horizon*.

REY, F., SINOIR, N., WOHRER, J., TOURET, C. et MAZOLLIER, C., 2013. State of organic seeds in France. *Innovations Agronomiques*. novembre 2013. Disponible à l'adresse : <http://orgprints.org/26337/>

TERPEND, Noëlle, 1997. *Guide Pratique de l'Approche Filière. Le Cas de l'Approvisionnement et de la Distribution des Produits Alimentaires dans les Villes*. 1997. FAO.

TORDJMAN, Hélène, 2008. La construction d'une marchandise : le cas des semences. In : *Annales. Histoire, Sciences Sociales*. pp. 1341-1368.

Sitographie

Agence BIO, [sans date]. Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique - Disponible à l'adresse : <http://www.agencebio.org/>.

FNAB, [sans date]. Oui à la Bio pour tous, non à la bulle marketing ! Disponible à l'adresse : http://sqmt.mj.am/nl/sqmt/1n2g4.html?m=AEIAAGj3le4AAbJMRagAADB0FBYAALkHSEAADCDAAGRiwBalmeL-AcoIMC_RVCZcdXihAFy_wABgAw&b=e9ca6936&e=5a49effa&x=CBgOfRNIQzfM_9df9LTquEDrovQXVHiAkS8v39ZYt10

Groupe Carrefour. Carrefour crée « Le marché interdit », un combat pour la qualité alimentaire et la biodiversité, [sans date]. Disponible à l'adresse : <http://www.carrefour.com/fr/nos-actualites/carrefour-cree-le-marche-interdit-un-combat-pour-la-qualite-alimentaire-et-la>

GNIS PÉDAGOGIE, copyright 2007-2018. Disponible à l'adresse : <https://www.gnis-pedagogie.org/index.html>

ITAB, [sans date]. Semences bio. Disponible à l'adresse : <http://itab.asso.fr/activites/sem-definition.php>

RÉSEAU SEMENCES PAYSANNES, 2013. *Définition des semences paysannes* [en ligne]. 2013. Disponible à l'adresse : http://www.semencespaysannes.org/definition_des_semences_paysannes_532.php

ROUDART, Laurence et MAZOYER, Marcel, [sans date]. AGRICULTURE, Histoire des agricultures jusqu'au XIXe siècle. *Encyclopædia Universalis*. Disponible à l'adresse : https://www.universalis.fr/encyclopedie/agriculture-histoire-des-agricultures-jusqu-au-xixe-siecle/#i_0 et <https://www.universalis.fr/encyclopedie/agriculture-histoire-des-agricultures-depuis-le-xxe-siecle/>

Annexes

Annexe I : Questionnaires semi-directifs utilisés pour les entretiens

Annexe I.1 : Questionnaire destinés aux acteurs d'une filière établie

Questionnaire :

Bonjour,

Je suis stagiaire au sein de l'ITAB, en collaboration avec le Réseau Semences Paysannes, et je suis chargée par eux de décrire les initiatives de filières de transformation des blés paysans des membres du RSP, dans un contexte de changement d'échelle de l'utilisation de ces blés, et de changement d'échelle de la bio en général.

Nous allons donc d'abord nous concentrer sur votre filière (ou projet de filière) et son organisation, puis nous parlerons de l'avenir de la filière blés paysans en général.

Partie 1 : Présentation de la personne interrogée et de sa structure

- Pouvez-vous vous présenter, et me parler de votre rôle au sein de la structure pour laquelle vous travaillez ?
- Pouvez-vous me présenter votre structure ?
 - Historique
 - Produits commercialisés
 - Marché visé
 - Nombre d'employés
 - Partenaires
 - Valeurs

- Pouvez-vous me parler du groupe semences paysannes qui a engagé la dynamique filière ?
 - Quels sont les profils des agriculteurs qui le composent ?
 - Quelle est la définition de variété paysanne pour le groupe ?
 - Quelles variétés paysannes sont cultivées par les membres du groupe ?
 - Comment la sélection s'organise-t-elle au sein du groupe ?

- Description de la filière blés paysans :
 - La filière est-elle fonctionnelle ou en projet ?
 - Pouvez-vous me parler de l'historique de la filière ?
 - Qui en est à l'initiative ?
 - Qu'est-ce qui a motivé l'établissement de cette filière ?
 - L'établissement de la filière blés paysans a-t-elle nécessité des investissements particuliers ?

 - Rémunération des acteurs de la filière :
 - Comment s'organise l'établissement des prix de rémunération des agriculteurs ?
 - Comment est évalué le travail collectif de conservation et sélection à la ferme pour la fixation du prix ?
 - L'estimez-vous ? Le connaissez-vous précisément ?
 - Si non, avez-vous réfléchi aux manières de l'estimer ?

- Est-il pris en compte dans la charte/contrat de la filière ?
 - Et comment s'établissent les prix de vente ?
- Echelle de la filière :
 - Où les fournisseurs (paysans) sont-ils localisés ?
 - Où se trouvent les centres de transformation ? A quelle distance moyenne des exploitations se trouvent-ils ?
 - Echelle de commercialisation
- Comment la filière est-elle organisée ?
 - Quels sont vos partenaires ?
 - Quelles sont vos exigences sanitaires ? et en termes de qualité ?
 - Comment s'organise la **transformation** proprement dite ?
 - Possédez-vous une base de données permettant de suivre les indicateurs de production ?
- Avez-vous rencontré des difficultés lors du commencement ou de l'implantation de la filière (panification plus difficile, nécessité d'utilisation d'un moulin spécifique, difficultés humaines, économiques, organisationnelles, problèmes matériels...)
- Commercialisation :
 - Pouvez-vous me lister tous les produits que vous commercialisez ?
 - Commercialisez-vous en filière longue ou courte ?
 - Dans quelles structures commercialisez-vous vos produits ?
 - L'utilisation de blés issus de semences paysannes est-elle mise en valeur lors de la commercialisation ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?
 - Que pensez-vous de l'idée de système de garantie sur les produits, et/ou poser une marque/un label sur les produits issus des semences paysannes ?
- Quel marché/type de consommateurs visez-vous ?
- Quelles sont les valeurs fortes de la filière que vous souhaitez maintenir et mettre en avant ?

Partie 2 : Avenir de la filière

- Les ventes de vos produits issus de semences paysannes sont-elles en augmentation ?
- Quels sont les perspectives d'évolution de votre filière blés paysans ?
- Quels sont vos projets pour la filière ?
- Quel avenir voyez-vous pour les produits issus de semences paysannes ?

Annexe I.2 : Questionnaire destiné aux acteurs impliqués dans la construction d'une filière

Questionnaire :

Bonjour,

Je suis stagiaire au sein de l'ITAB, en collaboration avec le Réseau Semences Paysannes, et j'ai pour objectif de comprendre comment s'organisent les filières de transformation des blés paysans, dans un contexte de changement d'échelle de l'utilisation de ces blés, et de changement d'échelle de la bio en général.

Nous allons donc d'abord nous concentrer sur votre filière (ou projet de filière) et son organisation, puis nous parlerons de l'avenir de la filière blés paysans en général.

Partie 1 : Présentation de la personne interrogée et de sa structure

- Pouvez-vous vous présenter, et me parler de votre rôle au sein de la structure pour laquelle vous travaillez ?
- Pouvez-vous me présenter votre structure ?
 - Historique
 - Produits commercialisés
 - Marché visé
 - Nombre d'employés – partenaires
 - Valeurs
- Pouvez-vous me parler du groupe semences paysannes qui a engagé la dynamique filière ?
 - Quels sont les profils des agriculteurs qui le composent ?
 - Quelle est la définition de variété paysanne pour le groupe ?
 - Quelles variétés paysannes sont cultivées par les membres du groupe ?
 - Comment la sélection s'organise-t-elle au sein du groupe ?
- Description de la filière blés paysans :
 - La filière est-elle fonctionnelle ou en projet ?
 - Pouvez-vous me parler de l'historique du projet ?
 - Qui en est à l'initiative ?
 - Qu'est-ce qui a motivé l'établissement de cette filière ?
 - L'établissement de la filière blés paysans va-t-elle nécessiter des investissements particuliers ?
 - Rémunération des acteurs de la filière :
 - Y avez-vous réfléchi ? Est-ce un point important pour vous ?
 - Comment s'organiserait l'établissement des prix de rémunération des agriculteurs ?
 - Comment sera évalué le travail collectif de conservation et sélection à la ferme pour la fixation du prix ?
 - L'estimez-vous ? Le connaissez-vous précisément ?

- Si non, avez-vous réfléchi aux manières de l'estimer ?
 - Sera-t-il pris en compte dans la charte/contrat de la filière ?
 - Et comment s'établiraient les prix de vente ?
- Echelle de la filière :
 - Où les fournisseurs (paysans) sont-ils localisés ?
 - Où se trouvent les centres de transformation ? A quelle distance moyenne des exploitations se trouvent-ils ?
 - Echelle de commercialisation
- Comment la filière sera-t-elle organisée ?
 - Quels sont vos partenaires ?
 - Quelles seront vos exigences qualité/sanitaires ?
 - Comment s'organiserait la transformation proprement dite ?
 - Avez-vous prévu une gestion des données concernant la production (gestion d'une base de données, ect...).
- Avez-vous déjà identifié des difficultés à l'établissement de la filière ? De quel ordre sont-elles (humaines, économiques, organisationnelles, manque de matériel...)
- Commercialisation :
 - Pouvez-vous me lister tous les produits que vous souhaitez commercialiser ?
 - Souhaitez-vous Commercialiser en filière longue ou courte ?
 - Dans quelles structures commercialiserez-vous vos produits ?
 - Avez-vous pensé à l'établissement d'un système de garantie ? Si oui, lequel ?
 - Avez-vous l'intention d'établir une marque/ un label sur vos produits ?
 - L'utilisation de blés issus de semences paysannes sera-t-elle mise en valeur lors de la commercialisation ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?
- Quel marché/type de consommateurs visez-vous ?
- Quelles sont les valeurs fortes de la filière que vous souhaitez maintenir et mettre en avant ?

Partie 2 : Avenir de la filière

- Les ventes de vos produits issus de semences paysannes sont-elles en augmentation ?
- Quels sont les perspectives d'évolution de votre filière blés paysans ?
- Quels sont vos projets pour la filière ?
- Quel avenir voyez-vous pour les produits issus de semences paysannes ?

Nom de la structure

- **1. La filière est-elle constituée ou en projet ?**

- **2. Présentation de la filière (y compris ses valeurs):**
 - **2.1 Territoire(s) et acteurs**
 - **2.2 Produits commercialisés**

- **3. Historique de la filière :**

- **4. Organisation interne :**
 - **4.1 Organisation et prise de décision**
 - **4.2 Organisation semencière ? Qui produit les semences ? Est-ce que chacun produit ses semences ?**
 - **4.3 Organisation de la production (planification, contractualisation).**
 - **4.4 Fixation du prix à chaque étape de la filière (qui décide et comment)**
 - **4.5 Contributions et redistribution de la valeur ajoutée**

- **5. Cahier des charges technique :**
 - **5.1 Production du grain**
 - **5.2 Process de transformation**

- **6. Mise sur le marché et vente :**
 - **6.1 Echelle de distribution**
 - **6.2 Distributeurs**
 - **6.3 Communication**

- **7. Problématiques et questionnements :**

Annexe III : Typologies des groupes étudiés

Annexe III.1 : Typologie de l'a filière de l'ADEARN et Biocer



ADEAR Nord-Pas-de-Calais Picardie Coopérative Biocer

Typologie réalisée à partir d'entretiens semi-directifs avec : Thibault Vandroth et Véronique Leherissé (boulangers), Guillaume Roche (Biocer), Clémentine Heitz (animatrice ADEARN), Didier Findinier (paysan céréalier).

- La filière est-elle constituée ou en projet ?

La filière est constituée.

- Présentation de la filière (y compris ses valeurs):

La filière blés paysans de l'ADEARN et de la coopérative Biocer est une filière locale, intégrée, équitable et artisanale. Il est important de préciser que cette filière ne rassemble pas la totalité des membres de l'ADEARN qui travaillent avec des semences paysannes, puisque certains paysans de l'association ont développé, en plus de la production, des ateliers de transformation à la ferme ou des partenariats avec d'autres acteurs afin de créer leur propre filière de production.

L'ADEAR Nord-Pas-de-Calais Picardie est une association rattachée à la Confédération Paysanne régionale. Sa vocation majeure est de promouvoir l'agriculture paysanne dans les Hauts-de-France, notamment via les semences paysannes.

La filière est composée de paysans qui cultivent en tout environ 40 hectares de blés paysans, pour une production de 50 tonnes de blé en 2017 (pour environ 30 hectares cultivés cette année là), de la coopérative Biocer et d'artisans boulangers qui travaillent en grande majorité entièrement au levain.

Les objectifs de la filière pour les années à venir sont d'intéresser plus de paysans aux semences paysannes : en effet, les agriculteurs de la région sont globalement peu attirés par ces semences, car les rendements en conventionnel et en agriculture biologique avec des semences inscrites sont globalement bons dans la région, mais aussi parce que la bio est suffisamment rémunératrice et que les aides à l'hectare dans la région sont globalement plus

importantes que la moyenne française (elles sont de l'ordre de 400 euros par hectare). En revanche, de nombreux boulangers des Hauts-de-France sont en demande de farines issues de blés paysans.

Enfin, dans la région, en comparaison à d'autres régions françaises, relativement peu d'agriculteurs sont intéressés par la transformation. La plupart n'ont d'ailleurs aucun matériel de stockage sur leur ferme. Ainsi, la particularité de l'ADEARN est que le groupe s'est organisé directement autour d'une filière longue intégrée, faisant collaborer des paysans, un meunier et des boulangers.

- **Territoire(s) et acteurs**

Les membres de l'association ADEARN sont majoritairement localisés sur la région Hauts de France. Seule la coopérative Biocer, qui trie et transforme les produits de la filière, se trouve en Normandie (mais possède de silos dans le Nord).

- **Produits commercialisés**

Seuls les artisans boulangers de l'ADEARN sont habilités à fabriquer et vendre le pain issu des blés cultivés par les membres du groupe.

- **Historique de la filière :**

La région Nord-Pas-de-Calais est, selon l'un des agriculteurs de l'ADEARN, l'une des régions où les variétés paysannes ont disparu le plus rapidement des champs lors de l'industrialisation de l'agriculture : dans les années 1960, on ne trouvait déjà presque plus que des variétés modernes dans les champs de la région. Cette rapidité s'explique du fait du relief et de la fertilité des terres, qui permettaient des très bons rendements avec les variétés modernes, ainsi qu'une mécanisation forte. De plus, de nombreuses maisons de sélection, telles que Vilmorin, ont vu le jour dans le Nord, participant ainsi à la diffusion de variétés modernes dans la région.

L'ADEARN est l'association non syndicale et régionale, rattachée à la confédération paysanne. En 2012, un paysan de la Confédération Paysanne a lancé au sein de l'un projet de création d'une micro-filière "du blé au pain" autour des semences paysannes, en région Nord-Pas-de-Calais et Picardie. Après avoir rendu visite à des groupes du Réseau Semences Paysannes comme Triptolème, ce paysan a rapidement fédéré des agriculteurs et des boulangers pour monter la filière. Il s'est aussi associé au CRRG du Pas-de-Calais, qui a produit un important travail bibliographique sur l'histoire de la culture du blé dans la région, et qui a notamment permis de savoir quelles variétés y étaient cultivées avant l'industrialisation de l'agriculture.

Les premières années, le groupe a travaillé avec un paysan-meunier, mais des difficultés autour du triage et du stockage ont conduit le groupe à se tourner vers la coopérative Biocer, avec qui il travaille depuis la campagne précédente.

- **Organisation interne :**

- **Organisation et prises de décision**

Les décisions concernant la filière sont prises collectivement par tous les acteurs impliqués dans cette dernière. Le fonctionnement de l'association, lui, est assuré par les membres du conseil d'administration de l'association. Enfin, l'animatrice de l'association est chargée d'apporter un appui à la mise en œuvre des projets et des décisions prises par les membres. Elle est aussi de l'accompagnement du groupe filière, de gérer la parcelle d'expérimentation (semis, notations et évaluation agronomique, récoltes), ainsi que du suivi (compilation de données) du travail des paysans sur leur ferme : les paysans sont en autonomie toute l'année pour le choix des variétés et de l'itinéraire technique, mais un bilan de l'année est réalisé en octobre pour échanger sur la campagne.

Tous les ans, la Fête paysanne est organisée par l'ADEARN, en collaboration avec la confédération paysanne.

Lorsqu'un agriculteur contacte l'association pour obtenir des semences, il est convié à la réunion d'automne, destinée à présenter les nouveaux adhérents et à préparer la nouvelle campagne. La première année, l'association lui fournit de quoi semer trente mètres carrés environ, puis, sur décision du conseil d'administration et de l'animatrice, l'association peut fournir jusqu'à 100 à 200 kilos de semence pour la deuxième année. Cette décision s'explique notamment par le fait que les boulangers sont très en demande pour acheter un volume plus important de farine issue de blés paysans, et que le nombre de paysans intéressés pour intégrer la filière n'augmente pas assez pour répondre à la demande.

- **Organisation semencière ? Qui produit les semences ? Est-ce que chacun produit ses semences ?**

48 variétés de blés de pays ont été semées et testées au sein du groupe. La volonté première des acteurs du groupe a été de monter rapidement une filière et des partenariats entre les paysans et les boulangers. Ainsi, les agriculteurs ont commencé par cultiver un mélange de Florent Mercier, ainsi qu'un mélange de Philippe Guichard, pour produire rapidement et suffisamment pour fournir les boulangers du réseau. Les semences ont été multipliées puis distribuées aux paysans intéressés (ils étaient 4), puis ces derniers les ont entretenus sur leur ferme. En parallèle, une plateforme d'expérimentation de l'association a été mise en place chez un agriculteur, et, grâce à l'aide d'un semencier qui était en relation avec des membres du groupe, les blés répertoriés lors de la recherche bibliographique ont

été retrouvés (grâce notamment au conservatoire de l'INRA de Clermont-Ferrand) puis multipliés. Ils ont été étudiés variété par variété, sélectionnés, puis certains paysans ont élaboré et testé des mélanges à la ferme (avec le soutien économique de l'ADEARN, qui comblait le déficit entre le prix de vente du grain et le coût véritable de la production de semences). Ces mélanges sont désormais cultivées par les paysans du groupe depuis un an. Le groupe continuera de faire évoluer ces derniers en fonction de ses observations, année après année.

- **Organisation de la production (planification, contractualisation).**

Les agriculteurs membres de l'ADEARN travaillent avec la coopérative Biocer, à qui ils vendent leur production afin qu'elle soit triée, broyée, et transformée en farine. La coopérative se charge aussi d'isoler une partie de la récolte pour la trier et la retourner en tant que semence à l'agriculteur. Biocer n'a pas d'exigences en termes de qualité (taux protéique, etc.), mais refuse les lots cariés si elle la détecte avant de les enlever. Biocer revend ensuite la farine sous forme de sacs de 25 kg aux boulangers membres de l'ADEARN. Lors de la récolte 2017, le groupe avait demandé à Biocer de séparer les lots par agriculteur et par variété dans le but d'avoir une traçabilité maximale : sur les sacs de farine était inscrit le nom du paysan qui avait produit le blé correspondant. Mais les quantités par paysan étant trop faibles, Biocer a décidé, en accord avec le groupe, d'attribuer une unique cellule pour stocker les blés paysans de tous les agriculteurs, et de n'obtenir qu'un seul type de farine. Cela permettra aussi aux boulangers de travailler un produit plus stable (du moins sur un an).

- **Fixation du prix à chaque étape de la filière (qui décide et comment)**

Le souhait des membres de l'ADEARN a été de créer une filière équitable pour tous ses acteurs, en particulier pour les paysans. Ainsi les prix ont toujours été discutés collectivement, avec tous les acteurs de la filière. Lorsque le groupe travaillait avec le moulin de monsieur Patin, la tonne de blé était vendue à 550 euros, puis lorsque la décision a été prise de travailler avec Biocer, le prix a été réévalué à 600 euros la tonne. Le kilo de farine, lui, est vendu à 1,50 euros aux boulangers, dans le but de vendre le pain à environ 5 euros le kilo. Les membres de la filière sont conscients que certains agriculteurs, notamment dans le sud de la France, vendent leur tonne de blé paysan jusqu'à 900 euros la tonne, et que des boulangers vendent leur pain à 12 euros le kilo, mais ce n'est pas ce que souhaitent les acteurs de l'ADEARN. Leur souhait est que ce prix reste fixe et fiable pour de nombreuses années, afin d'inciter de nouveaux agriculteurs et boulangers à contractualiser avec la coopérative dans le cadre de cette filière, et afin de vendre un produit à la fois de qualité et

abordable pour tous, et non un produit de luxe qui ne soit pas consommable quotidiennement.

- **Contributions et redistribution de la valeur ajoutée**

Lors de la décision collective des prix, les acteurs ont pris en compte le coût de la multiplication et du travail supplémentaire que les paysans doivent fournir pour cultiver ces céréales.

Le financement des coûts de fonctionnement de l'association, et tout particulièrement la rémunération de l'animateur du groupe font l'objet de nombreux questionnements au sein de l'ADEARN. En effet, en 2017, l'association a été contrainte de réaliser un licenciement économique du poste d'animateur, à cause de l'absence momentanée d'assurance de recevoir la subvention pour l'année concernée. En conséquence, l'ADEARN cherche à gagner en autonomie vis-à-vis des subventions. Le groupe a réfléchi à des solutions mais la réflexion est toujours en cours à ce jour. L'année précédente, il avait été décidé que chaque agriculteur verse 80 euros à l'association par hectare de blé paysan cultivé. Cette somme avait été jugée juste dans la mesure où les agriculteurs bénéficiaient d'une MAE spécifique aux céréaliers utilisant des semences anciennes, qui s'élève à 600 euros à l'hectare, mais il n'est pas certain que cette MAE soit maintenue. Pour l'année en cours, il a été décidé que chaque adhérent paierait 120 euros lors de sa réinscription. Un nouveau modèle est en réflexion pour l'année à venir : le souhait de tous les acteurs de la filière est que chaque adhérent paye en fonction de l'intérêt économique qu'il a dans la filière, et Biocer s'est proposé pour prendre en charge ces frais, en baissant le prix d'achat du blé et en augmentant le prix de la farine en fonction de la contribution décidée pour chaque acteur. Plusieurs propositions ont donc été soumises au vote des adhérents, ce qui permettra d'arrêter une décision pour l'année 2019.

L'agriculteur qui a mis à disposition ses terres pour accueillir la plateforme de l'ADEARN est indemnisé à hauteur de 2000 euros par hectares. Il est aussi chargé de préparer le sol mais ensuite l'ADEARN s'occupe des semis et de la récolte.

- **Cahier des charges technique :**

- **Production du grain**

Depuis la campagne précédente, les agriculteurs de l'ADEARN sont confrontés à un problème de carie dans leurs récoltes : les paysans qui fournissent une grande partie du grain de la filière a vu la totalité de sa production touchée par ce champignon. Des solutions ont été trouvées (pour un paysans seulement, pour lequel la carie n'avait pas d'odeur) pour nettoyer les grains, en collaboration avec Biocer, ce qui a permis de ne pas perdre la totalité de la récolte, mais à partir de cette année la décision a été prise que les paysans traiteront

systématiquement leurs semences, ou bien les feront tester par la coopérative. Un soutien technique sera aussi apporté aux paysans, grâce à un technicien de Biocer.

- **Process de transformation**

Lors des premières années de la filière, le groupe comportait un meunier, Michel-Carol Patin, localisé dans le Nord (à la minoterie du Pays de Sceaux), et qui transformait la totalité des productions de l'ADEARN. Mais suite à des problèmes techniques, notamment de stockage, de collecte et de tri, le groupe s'est progressivement séparé de cet acteur (même si certains boulangers continuent de lui acheter de petits volumes de farine). En parallèle, les acteurs du groupe s'étaient rapprochés de la coopérative Biocer, à laquelle tous les agriculteurs du groupe filière longue sont adhérents. Depuis l'année dernière c'est donc la coopérative qui nettoie, trie et moule le blé des paysans de l'ADEARN. Les capacités techniques de la coopérative, notamment concernant le tri, sont très bénéfiques à la filière et lui ont permis de progresser très rapidement depuis 2017.

- **Mise sur le marché et vente :**

- **Echelle de distribution**

20 tonnes de farines de blés de pays transformées en pains ont été vendus localement en 2013. Depuis, les quantités ont augmenté (50 tonnes de blé moulues en 2017), mais sont toujours transformées sur le territoire des Hauts-de-France, par les boulangers du réseau.

- **Distributeurs**

Seuls les boulangers adhérents à l'ADEARN sont autorisés à acheter la farine moulue par Biocer. Ces boulangers transforment tous la farine uniquement au levain. Aucune décision n'a encore été prise concernant la vente des excédents, puisque cela ne s'est jamais produit jusqu'ici, mais les membres de l'association y réfléchissent. Les boulangers de l'association vendent en AMAP, sur les marchés, magasins spécialisés, mais aussi dans leur propre boulangerie pour certains.

- **Communication**

La communication auprès des paysans et des boulangers se fait beaucoup par le bouche-à-oreille, via des canaux informels et locaux. Depuis que le groupe travaille en collaboration avec Biocer, la farine du réseau est présente sur le catalogue de la coopérative, avec la mention « Réservée aux membres du réseau ADEARN », et un mail d'explication sera très prochainement envoyé à tous les coopérateurs de Biocer, pour expliquer cette mention et parler de l'ADEARN. Cette association étant rattachée à la

Confédération Paysanne, ses membres locaux connaissent aussi l'existence l'association. L'association participe aussi à quelques salons professionnels.

Pour la communication avec le grand public, les boulangers de l'association communiquent avec leurs clients pour expliquer leur démarche, ce que sont les semences paysannes ainsi que leur mode de transformation. De plus, cette année, la Fête paysanne sera l'occasion de parler de la filière via un atelier de fabrication de pain au levain.

- **Problématiques et questionnements :**

La principale problématique du groupe réside dans son financement, comme expliqué plus haut.

L'autonomie financière est d'autant plus souhaitée par les agriculteurs que l'association pourrait avoir besoin de deux animateurs à l'avenir, le second portant plutôt sur les aspects techniques de la production de céréales paysannes. L'animatrice du groupe précise aussi que les adhérents ne doivent pas supporter tous les coûts de fonctionnement de l'association, et qu'il faut donc continuer de chercher des subventions, au vu de la tendance à la baisse de celles de la région. Une autre problématique est que les financements basés sur des projets demandent un temps de rédaction important, sans assurance de recevoir les subventions, risque que peut difficilement prendre l'association.

Pour finir, une problématique que pose la filière longue au sein du groupe est que les paysans-boulangers, ou plus largement les paysans qui transforment sur leur ferme, ne se sentent pas concernés par la gestion de cette filière longue, qui demande du temps à l'animatrice mais aussi lors des réunions. Certains pensent aussi que cette filière longue peut être en désaccord avec les principes et les valeurs des groupes du Réseau Semences Paysannes, puisqu'elle encourage les agriculteurs de nouveau à se tourner vers des coopératives, à vendre à une échelle plus large et à ne pas s'impliquer du blé au pain. Mais la filière a permis à d'autres paysans de s'intéresser aux blés paysans, et permet aussi à des boulangers de transformer ces blés.



Flor de Pèira (Biocivam 11)

Typologie réalisée à partir d'informations du Réseau Semences Paysannes.

- **La filière est-elle constituée ou en projet ?**

La filière est constituée.

- **Présentation de la filière (y compris ses valeurs):**

La valorisation des terroirs, les pratiques agronomiques responsables, le soutien à l'économie locale ainsi que le lien au consommateur sont des valeurs fortes portées par la filière. Elle s'intègre dans une démarche de diversification de la production de céréales panifiables biologiques dans la région Languedoc Roussillon.

• **Territoire(s) et acteurs**

Les farines sont issues à 100% du Languedoc-Roussillon. La filière s'organise autour de paysans-meuniers, de meuniers-boulangers et de céréaliers principalement situés dans l'ouest et le sud-ouest du département de l'Aude et dans l'est de l'Ariège.

Le réseau de partenaires du collectif est lui aussi essentiellement organisé à l'échelle locale, à l'exception d'un acteur du collectif qui possède un réseau de clientèle auprès de boulangers parisiens et du Nord. Le réseau se compose d'agriculteurs, de paysans-meuniers, de meuniers, de distributeurs, mais aussi de l'INRA pour la recherche sur les problématiques du gluten et sanitaire. Au total, une vingtaine d'agriculteurs et artisans sont membres de l'association. Enfin, le collectif est adhérent au Réseau Semences Paysannes.

• **Produits commercialisés**

La marque collective porte sur des farines biologiques T80 minimum. Elle différencie les farines biologiques issues de blés paysans et celles issues de blés conventionnels. Plus récemment, des farines d'autres céréales sont proposées: blé dur, sarrasin, épeautre et seigle. 150 hectares sont cultivés pour la marque (blé du commerce et paysan confondus), pour une production de 150 tonnes de farine. Lors de la campagne 2015-2016, 46 tonnes de blés paysans ont été produites.

- **Historique de la filière :**

Après l'arrachage de milliers d'hectares de vignes dans le Languedoc-Roussillon, de nombreuses terres ont été reconverties en céréales, dont certaines sont des variétés de pays, cultivées en rotation avec des fourragères légumineuses et des protéagineux, en agriculture biologique. En effet, les céréales issues de semences paysannes sont plus adaptées et adaptables à la culture sur des terres relativement arides et pauvres que sont les friches des anciennes vignes, où les céréales inscrites au catalogue réalisent de très faibles rendements.

Parallèlement, les acteurs de la filière de boulangerie bio étaient animés par une volonté de « travailler avec des matières premières locales » (Cahier des charges simplifié de la marque). La filière régionale pain bio Raspailou® existait déjà mais ne permettait de valoriser les blés qu'en produits finis. Or les acteurs souhaitaient aussi pouvoir acheter de la farine locale et transformée en meule de pierre.

Finalement, une étude menée par le Biocivam 11 en 2010 sur la filière boulangerie spécialisée en bio dans le Languedoc-Roussillon a montré que la filière nécessitait des besoins en farines locales de haute qualité nutritionnelle, des besoins en farines panifiables de pays, des meuniers locaux aptes à transformer ces blés, et un besoin d'échanges et de contacts entre professionnels.

La marque Flor de Pèira a donc été déposée en 2012 avec la volonté de répondre à ces enjeux.

- **Organisation interne :**

- **Organisation et prise de décision**

La marque Flor de Pèira a été créée par le Biocivam 11 et rassemble en association les producteurs, collecteurs et transformateurs de la farine produite sous couvert de la marque. C'est un membre de Biocivam 11 qui anime le groupe. De plus, un « GIEE Flor de Pèira catara » a aussi été créé en 2015 autour de la marque et du groupe.

Pour la gestion de la marque, « Il existe un règlement de fonctionnement du Système Participatif de Garantie (SPG) FLOR DE PEIRA®, porté par l'Association, qui définit la gouvernance, le processus d'adhésion à la filière, la labellisation, les procédures en cas de problèmes, etc » (cahier des charges simplifié de la marque).

Dans le cadre du SPG, ce sont les membres de l'association (paysans, consommateurs-transformateurs de farines) qui réalisent les contrôles de validation des pratiques de chaque membre du groupe (paysan ou meunier) pour l'obtention du label. Une fiche de visite est à remplir par la personne en charge du contrôle. Ce mode de contrôle a été privilégié car il facilite le dialogue et l'échange de compétences entre les acteurs de la filière. De plus, les

services d'un organisme certificateur privé coutent cher pour une petite structure, et cette organisation permet donc d'importantes économies. Les visites de certification se font tous les deux ans pour les producteurs qui stockent à la ferme et les meuniers, et tous les trois ans pour les paysans uniquement producteurs de céréales. Un comité de labellisation (composé des adhérents de l'Association Flor de Pèira qui ont obtenu la certification) prend connaissance de la fiche de contrôle et délibère pour l'attribution ou non de la mention.

En plus de ces contrôles, il est spécifié dans le cahier des charges de la marque que chaque agriculteur de la marque doit s'engager dans la démarche collective.

Les données relatives à la production (origine des semences, espèces, volumes, qualité du grain, quantités conservées pour la semence et les bilans global et par producteurs) sont collectées par l'animatrice de Biocivam et permettent notamment une estimation globale des coûts de production du kilogramme de blé et de farine pour chaque membre du groupe ainsi que de communiquer sur la filière.

Le GIEE Flor de Pèira permet aussi de fournir un accompagnement administratif aux paysans-meuniers, ainsi que des formations et un accompagnement technique aux agriculteurs.

- **Organisation semencière ? Qui produit les semences ? Est-ce que chacun produit ses semences ?**

Le choix est laissé à l'appréciation des paysans membres de Flor de Pèira de cultiver des céréales conventionnelles inscrites au catalogue, ou de sélectionner eux-mêmes leurs semences.

Concernant les semences paysannes, les premiers lots ont été cultivés sur de petites parcelles puis sélectionnés et multipliés avec l'aide d'un réseau de boulangers de l'Ariège et de l'Aude qui a observé le comportement des farines lors de la panification. Le mélange obtenu après cette sélection a été distribué aux membres du collectif sous le nom de *Trézières*. Le mélange continue d'évoluer en fonction des particularités de chaque ferme. La sélection ne se fait pas par croisement, mais des échanges de semences se font régulièrement au sein du collectif, et au fur et à mesure d'autres variétés paysannes ont été cultivées.

Les variétés cultivées par le groupe sont par exemple des touzelles, la rouge de Bordeaux, le Barbu du Roussillon...

- **Organisation de la production (planification, contractualisation)**

Tous les producteurs céréaliers et les meuniers de la région Languedoc-Roussillon qui le souhaitent peuvent entrer dans la filière, sous réserve de respect du cahier des charges. La demande doit se faire auprès du Biocivam de l'Aude, qui attribue ensuite un parrain/marraine au demandeur en fonction de son profil. Ce parrain/marraine est chargé de transmettre les exigences techniques et les valeurs liées à l'utilisation de la marque.

La majorité des cultures se font sur les friches d'anciennes vignes, que le Biocivam s'attache à remettre en culture pour éviter une fermeture du paysage, et toutes les cultures se font sur les sols calcaires méditerranéens. Les producteurs du groupement produisent du blé tendre, de l'engrain, de l'épeautre, du seigle et du sarrasin, toutes cultivées en agriculture biologique.

- **Fixation du prix à chaque étape de la filière (qui décide et comment)**

La marque ne gère pas les transactions financières. Chaque opérateur de la filière effectue comme à son habitude les transactions financières avec ses partenaires. Par contre, le cadre de la filière permet une communication transparente sur les prix d'achat et de vente des céréales et des farines, ce qui offre une visibilité sur les prix de vente minimum et maximum pour l'ensemble des acteurs.

- **Contributions et redistribution de la valeur ajoutée**

- **Cahier des charges technique :**

- **Production du grain**

La filière ne moule que des farines issues de céréales produites en agriculture biologique. « Flor de Pèira® utilise un système participatif de garantie pour l'attribution de son label, afin de valider les pratiques des producteurs, par le regard croisé d'autres producteurs et de consommateurs ou transformateurs de farines » (cahier des charges simplifié de la marque). Le contrôle s'organise autour de visites de certification sur les exploitations.

La traçabilité doit être parfaite entre les céréales inscrites au catalogue et les céréales de pays.

Les agriculteurs produisant des variétés dites de « pays » pour la filière Flor de Pèira® s'engagent à ne pas amender leurs parcelles avec des farines de protéines animales transformées (PAT).

Enfin, les paysans doivent apporter la garantie de l'origine des céréales : elles doivent provenir d'Occitanie et des cantons limitrophes.

- **Process de transformation**

La farine est produite avec des meules de pierre, et le taux de cendre minimum autorisé est T80 ou équivalent à semi-complet. Deux types de moulins sont utilisés : le moulin Astrié (meule en granit suspendue, qui donne une farine très minérale contenant peu ou pas de son) ou le moulin à tyrol (meule de pierre de lave, préconisée pour le blé dur et qui donne un son aux copeaux plus grossiers). De plus, aucun améliorant, correcteur de farines aditif ou autre rajout ne sont autorisés. Enfin, les mélanges inter-espèces ne sont pas admis.

La transformation se fait en température contrôlée (inférieure à 40°C), ce qui permet de produire des farines aux qualités nutritionnelles et organoleptiques excellentes.

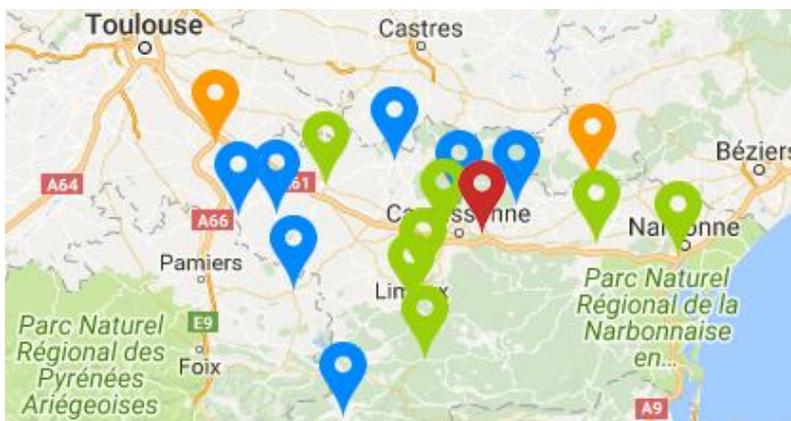
Un minotier seulement sur l'ensemble du groupe n'est pas agriculteur. Les autres membres du groupe sont paysans-meuniers.

- **Mise sur le marché et vente :**

La filière commercialise ses farines via une marque collective.

- **Echelle de distribution**

Les produits porteurs de la marque sont commercialisés très localement, au sud-est de Toulouse :



- **Distributeurs**

Les produits portant la marque Flor de Pèira® sont vendus en boulangeries conventionnelles en section bio, dans des boulangeries spécialisées bio, dans des AMAP ou les points de vente de la Ruche qui dit Oui, des magasins bio et des restaurants, et enfin directement aux particuliers.

La plupart de la farine est vendue dans des sacs de 25kg (AMAP, boulangeries, restaurateurs) mais il existe aussi des sacs de 1 à 2kg pour les foires et les épiceries bio, mais l'ensachage manuel est coûteux en temps et en main d'œuvre.

- **Communication**

La marque permet une bonne reconnaissance et différenciation des produits (entre variétés inscrites et paysannes). Le groupe s'appuie beaucoup sur le bouche à oreille mais aussi sur les visites de fermes pour nouer du lien avec les consommateurs. Un site internet détaille les pratiques, les engagements et les valeurs du groupe et de la marque.

- **Problématiques et questionnements :**

L'utilisation de farines complètes et de pays est spécifique et nécessite des formations, et cela a pu décourager certains boulangers.

La filière a pour projet de diversifier les céréales transformées (engrain, épeautre, seigle).

Les acteurs de la filière pensent avoir ouvert un nouveau marché et ont connu peu de concurrence mais l'intérêt des moulins industriels pour les blés paysans laisse à penser qu'une concurrence va survenir dans les prochaines années. De plus, en Occitanie, comme dans le reste du pays, deux visions de l'agriculture s'opposent : celle des coop qui voient dans ce marché une opportunité économique, et les groupes comme Flor de Pèira qui sont attachés à la valorisation locale des produits, et à la juste rémunération des agriculteurs. En conséquence, une augmentation des prix du blé est redoutée, conséquence de l'augmentation de la production de blé tendre bio. Le collectif se positionne comme force de propositions alternatives à la baisse des prix de revient aux producteurs.

La question semencière est un point de divergence au sein du groupe : certains pensent que l'utilisation exclusive des variétés paysannes est la condition sine qua non au bon dynamisme économique du groupe, tandis que d'autres préfèrent une production « mixte » ou uniquement avec des variétés commerciales.

Annexe III.3 : Typologie de la filière de la Corab



Corab

Typologie réalisée à partir d'un entretien semi-directif avec Marc Pottier, conseiller à la Corab.

- **1. La filière est-elle constituée ou en projet ?**

La filière est constituée.

- **2. Présentation de la filière (y compris ses valeurs):**

Cette filière est constituée autour de la coopérative Corab, et de ses adhérents.

• **2.1 Territoire(s) et acteurs**

La coopérative Corab est une coopérative 100% bio (elle ne collecte que du bio, et ses adhérents sont tous des paysans 100% bio) rassemble des agriculteurs de six

départements : les quatre départements de l'ancienne région Poitou-Charentes, et les départements de la Haute-Vienne et de la Dordogne. Cette coopérative commerce avec le réseau Biocoop depuis 15 ans, et aujourd'hui ce marché représente 25% de ses ventes. Cette commercialisation s'organise sous forme de contrats pluriannuels en commerce équitable (prix minimum et maximum établis).

L'année précédente, le blé paysan produit par les membres de la coopérative a été moulu sur meule de pierre par la coopérative Biocer.

La farine issue de blé ancien sera vendue au réseau Biocoop.

- **2.2 Produits commercialisés**

Les blés paysans seront commercialisés sous forme de farine, ensachée pour être distribuée par l'enseigne Biocoop, dans sa gamme de commerce équitable, en sacs de 1kg. Cette année, le produit portera la mention « blés anciens », mais l'objectif à terme est de vendre de la farine issus de blés paysans.

- **3. Historique de la filière :**

Cela fait plusieurs années que certains agriculteurs de la coopérative s'intéressent aux blés paysans, et en multiplient. La commercialisation de ces derniers en filière longue n'ayant pas été développée jusqu'à récemment, du fait du manque de débouchés, la coopérative n'était pas en mesure de les valoriser, malgré les demandes des paysans. Ces demandes ont enclenché une réflexion au sein de des administrateurs et des conseillers, et c'est ainsi que cette année, 120 tonnes de blés paysans ont été produites et collectées par la coopérative : la totalité des variétés et des mélanges produits ont été mélangés pour la production de la farine.

Cette année (2018), un conseiller de la coopérative a rassemblé les agriculteurs (qui sont environ quarante) qui cultivent des blés paysans, au cours de trois réunions (une par secteur pédoclimatique) de formation autour des semences paysannes, afin de réfléchir à une organisation commune. Les questions principales traitées pendant ces réunions ont été de préciser la définition que la Corab décidait de donner aux semences paysannes, et de savoir comment prendre en compte tout le travail de sélection qui a été fait en amont. Une autre question était de savoir comment les nouveaux intéressés pourraient obtenir des semences, et en quelle quantité. A l'issue de ces réunions, deux axes de travail ont été dégagés:

- comment produire en volume rapidement avec les quantités de semences que les agriculteurs multiplicateurs ont produites au fil des années ?

- comment créer de nouveaux mélanges plus complexes, plus élaborés et puis plus fiables ?

- **4. Organisation interne :**

- **4.1 Organisation et prise de décision**

Jusqu'à cette année, aucun groupe n'était formé autour des semences anciennes, et la Corab centralisait les ventes de blés anciens. Les trois réunions organisées récemment par la coopérative ont permis des rencontres entre agriculteurs. En revanche, rien n'a clairement été arrêté pour la constitution d'un groupe. Le principal objectif de la coopérative est de sensibiliser ses adhérents aux semences paysannes, et de leur donner envie de les cultiver. Cela se fera notamment par des réunions, l'organisation de journées comme celle qui sera aura lieu au mois de septembre 2018 (destinée à évaluer la qualité des semences que les paysans possèdent déjà), et des visites de parcelles.

- **4.2 Organisation semencière ? Qui produit les semences ? Est-ce que chacun produit ses semences ?**

Au début de l'organisation de la filière, les paysans avaient trouvé eux-mêmes leurs semences et les multipliaient, ou bien les obtenaient directement auprès d'un agriculteur multiplicateur. Cette année, à l'issue des trois réunions, les paysans ont décidé, en accord avec la Corab, de poser des règles autour de la production de semences. En effet, certains mélanges cultivés par les agriculteurs de la coopérative comportent des variétés modernes, ou bien comportent peu de diversité. La décision a donc été prise de remplacer certaines populations par d'autres que le groupe aura déterminées, qui comporteront plus de diversité, tout en ayant uniquement des variétés « anciennes ». Les groupes ont aussi décidé de créer des mélanges avec de bonnes capacités de panification, et ont donc décidé de ne pas cultiver de blés poulards dans les mélanges destinés à la coopérative. Ce travail sera divisé en trois zones : la zone principale (autour de la Charente) comportant une terre argilo-calcaire superficielle, les deux autres zones étant le limousin et la Dordogne. Les étapes du travail seront de créer de nouvelles populations, de les observer, puis de faire des mélanges composés des populations les plus intéressantes, et enfin de les distribuer aux agriculteurs afin qu'ils les multiplient et les adaptent à leur terroir.

- **4.3 Organisation de la production (planification, contractualisation).**

Pour la prochaine campagne (2019), 200 hectares seront cultivés en blés paysans, ce qui correspondra environ à 300 tonnes de blé récolté. La coopérative a limité les surfaces cultivées pour l'année 2019 car le marché n'est pas encore très développé. Ainsi, la planification est réalisée par la coopérative, en accord avec les agriculteurs. Pour les blés conventionnels, des réunions d'assolement sont réalisées tous les ans au sein de la

coopérative, afin de prévoir la campagne de l'année suivant. Des prix minimum garantis sont proposés lors de cette réunion. En revanche, cette année, cela ne se fera pas pour les blés paysans car le marché n'est pas encore assez bien connu des commerciaux.

- **4.4 Fixation du prix à chaque étape de la filière (qui décide et comment)**

C'est le conseil d'administration de la coopérative qui décide des prix d'achat du blé aux producteurs, et cette année ce dernier sera de 650 euros à l'hectare.

- **4.5 Contributions et redistribution de la valeur ajoutée**

Comment rémunérer le travail réalisé en amont de la création de la filière (sélection et multiplication) est une question qui préoccupe beaucoup les membres de la coopérative, mais à laquelle elle n'a pas encore totalement répondu : une réponse partielle à ce questionnement est le prix plus élevé du grain par rapport à un grain bio conventionnel.

La coopérative a conscience qu'un prix plus élevé est un moyen d'encourager les producteurs à cultiver des céréales anciennes, et qu'il est aussi un moyen compenser en partie les risques pris en les cultivant, notamment concernant les pertes de rendement.

- **5. Cahier des charges technique :**

- **5.1 Production du grain**

Lors de la collecte, la coopérative mesure l'humidité et les impuretés des lots comme pour tous les grains, mais pas le taux de protéines. En effet, cette mesure, telle qu'elle est appliquée actuellement, n'est pas applicable aux blés paysans.

De la carie a été détectée parmi les blés paysans qui ont été récoltés pour la Corab. Ceci est un point majeur de préoccupation pour la production, et pour les années suivantes, les conseillers de la Corab vont exiger de leurs adhérents qu'ils traitent leurs semences, et qu'ils fassent preuve d'une extrême attention vis-à-vis de cette maladie. L'une des solutions serait de demander l'appui de trieurs à façon, habitués au traitement des semences, afin que cette étape soit la plus fiable possible.

Le tri des semences est aussi une problématique pour la coopérative. La Corab possède une grande station de tri composée d'un trieur optique, d'un trieur alvéolaire et d'un trieur densimétrique, qui lui permettent de trier tous types de produits. Mais ce trieur étant presque saturé, il ne sera pas possible de l'utiliser comme trieur à façon pour les agriculteurs qui cultivent des blés paysans. Ainsi, la Corab et les agriculteurs sont en train de réfléchir à d'autres moyens de trier facilement les semences, comme par exemple un trieur mobile, ou un prestataire spécialisé dans le bio (en effet, la plupart des prestataires conventionnels ne

sont pas équipés pour trier les récoltes bio, qui contiennent beaucoup plus de graines d'adventices que les récoltes conventionnelles). Une autre solution serait que quelques agriculteurs parmi ceux qui cultivent des blés anciens trient à façon pour les autres, ce qui limiterait les investissements.

- **5.2 Process de transformation**

Cette année, les blés anciens des agriculteurs de la Corab seront transformés par Biocer, une autre coopérative 100% bio, qui était associée commercialement à la Corab via l'organisation « Fermes Bio ». La fabrication de la farine s'est faite sur meule de pierre (meules Astrié).

- **6. Mise sur le marché et vente :**

- **6.1 Echelle de distribution**

La farine moulue par la coopérative Biocer sera vendue à Biocoop, qui la distribuera dans ses enseignes sur toute la moitié nord du pays.

- **6.2 Distributeurs**

Cette année, seules les enseignes Biocoop commercialiseront des produits issus des variétés anciennes de la coopérative.

- **6.3 Communication**

Cette année, la farine commercialisée sous la marque « Ensemble » des magasins Biocoop portera la mention « blé ancien », avec une explication de ce que sont les céréales anciennes. Puisque les paysans qui ont cultivés ces blés n'étaient pas organisés autour d'une démarche collective de sélection, et qu'un paysan avait distribué la majorité des semences aux autres agriculteurs après multiplication, il a été décidé que la mention « blés paysans » ne pouvait pas encore apparaître sur les sachets. En revanche, puisque les agriculteurs de la Corab sont en train de s'engager dans une dynamique collective, et de sélection et multiplication à la ferme, l'objectif est que cette mention apparaisse sur les sachets dans les années à venir.

- **7. Problématiques et questionnements :**

La filière, même si elle est déjà constituée, est actuellement en plein changement de fond puisqu'il a été décidé au conseil d'administration de la coopérative d'enclencher une dynamique collective et des changements de pratiques, notamment en ce qui concerne le

choix et l'échange de variétés. Ainsi, à terme, les blés commercialisés par la coopérative porteront la mention « blés paysans ».

Un point de vigilance pour la coopérative est le caractère panifiable des variétés anciennes et paysannes. La Corab a entamé un partenariat avec l'ENSMIC (Ecole Nationale Supérieure de la Meunerie et des Industries Céréalières) afin de tester les qualités boulangères des farines issues de blés anciens et paysans. Ces résultats ne seront pas totalement fiables puisque les techniques utilisées sont adaptées aux procédés conventionnels de panification, mais cela permettra d'entreprendre une collaboration avec des artisans meuniers et boulangers. A terme, la coopérative souhaiterait identifier de nouvelles méthodes permettant d'estimer plus finement la qualité boulangère de ces variétés.

Annexe III.4 : Typologie de la filière de Haute Loire Bio et du GIEE les épis de Cérès



Haute Loire Biologique et le GIEE les épis de Cérès

Typologie réalisée à partir d'entretiens semi-directifs avec : Emmanuel Volle (éleveur), Lorrain Monlyade (animateur à Haute Loire Biologique), Jean-Pierre Beltrand (céréaliériste et administrateur à Haute Loire Bio) et Pascal Lemaire (céréaliériste et administrateur à Haute Loire Bio).

- La filière est-elle constituée ou en projet ?

La filière est en cours de construction. Cette filière consiste en un partenariat entre Celnat et les agriculteurs du GIEE Les épis de Cérès (constitué depuis 2017) de Haute Loire Bio. Ce GIEE s'est donné pour mission de favoriser le développement des céréales populations en Haute-Loire, en filière courte (paysans-meuniers, paysans boulangers, paysans-pastiers, autoconsommation pour les éleveurs) ou longue (avec Celnat).

- **Présentation de la filière (y compris ses valeurs):**

- **Territoire(s) et acteurs**

Haute Loire Biologique est l'association des producteurs biologiques de Haute Loire. Un groupe semences s'est constitué au sein de cette association, qui s'est récemment en partie individualisé, puisqu'un GIEE a été créé autour de ce groupe. La Haute Loire est un département où les différences de terroir et de climat sont particulièrement marquées, du fait notamment de grandes variations d'altitude entre les pays. Cela représente donc des contraintes techniques supplémentaires pour les membres du groupe, mais comporte aussi un fort intérêt pour l'étude des variétés : deux des trois plateformes du groupe sont situées l'une à 700 mètres d'altitude et l'autre à 1100 mètres, ce qui permet d'observer le comportement des variétés dans des conditions très diverses.

Celnat est une entreprise agroalimentaire spécialisée dans la transformation de produits issus de l'agriculture biologique, qui commercialise dans tout le pays.

- **Produits commercialisés**

Ce point est en questionnement.

- **Historique de la filière :**

Il y a quelques années, Celnat a sollicité Haute Loire Biologique et la Chambre d'agriculture pour conduire des essais variétaux sur les céréales populations avec la volonté de créer une gamme de céréales populations de Haute-Loire (comme ils ont actuellement une gamme en Bourgogne). Cela s'est concrétisé dans le cadre d'un PEI porté par ces trois acteurs et l'ITAB. Le but était notamment de comparer les valeurs agronomiques des semences paysannes avec des semences inscrites au catalogue, cultivées en agriculture biologique. En 2018 et pour la dernière année, la plateforme PEI est implantée sur la commune de Saint Etienne Lardeyrole avec les variétés populations suivantes : Chiddam, Rouge d'Alsace, Rouge de Bordeaux, Roussou, Sarry Bugda, Epweisen, Fuschweisen, Blé de Langogne et Redon Blanc.

En 2018, pour anticiper la fin des financements du projet PEI et grâce à la motivation des agriculteurs du GIEE deux plateformes "paysannes" expérimentales chez des agriculteurs du groupe ont vu le jour (les variétés cultivées sont un seigle d'hiver, trois avoines, et six blés : Petit Rouge de pays, Rouge des Charmilles, Redon blanc, Mottais blanc, un blé du haut Brionnais et Epweisen.). Le groupe a pris de l'ampleur et c'est pourquoi il a semblé nécessaire de monter un GIEE, pour lui permettre de continuer à se développer avec l'aide d'un animateur (qui pour le moment est un animateur de Haute Loire Bio) et des fonds propres (notamment pour l'organisation).

- **Organisation interne :**

- **Organisation et prise de décision**

Toutes les décisions concernant la filière en collaboration avec Celnat sont prises collégialement, au sein du GIEE. L'une des conditions de Haute Loire Bio est que les agriculteurs du groupe soient libres de choisir leur mode de commercialisation : que ceux qui le veulent puissent vendre à Celnat, mais que ceux qui souhaitent développer d'autres stratégies (vente directe de farine, de pain, transformation de pâtes,...) le puissent aussi.

De plus, si de nouveaux agriculteurs vendent à Celnat des céréales populations, le groupe exige que Celnat les encourage fortement, voire les oblige à rejoindre le groupe, et à participer à son fonctionnement. De même, il a été convenu que si des paysans du groupe sont contactés par d'autres agriculteurs pour leur demander des semences, ils doivent rediriger ces derniers vers l'animateur du groupe, qui centralisera toutes les demandes et se chargera de les gérer, notamment en expliquant le fonctionnement et les valeurs du groupe, en faisant signer une charte à l'agriculteur contenant les règles du groupe, ainsi que la convention d'expérimentation nécessaire à tout paysan qui reçoit des semences.

La charte du GIEE spécifie que pour recevoir des semences, l'agriculteur doit :

-Adhérer au GIEE

-Partager son expérience technique avec le groupe (difficultés, caractéristiques agronomiques), et accepter que son travail soit référencé

-Restituer au groupe une partie des graines qu'il a récoltées, pour son bon fonctionnement

-Signer la convention d'expérimentation

-Participer à au moins une réunion du GIEE et à au moins une formation organisée par le groupe par an.

Par cette charte, le groupe souhaite fédérer sur la base de règles précises, permettant l'élaboration d'un mode de fonctionnement en accord avec les valeurs premières qui ont permis la construction du GIEE.

Le groupe a pour souhait que le partage d'expérience et de données techniques donne lieu à la création d'un « catalogue », d'une base de données contenant des informations sur les caractéristiques des variétés utilisées par le groupe, afin de faciliter les choix des agriculteurs.

- **Organisation semencière ? Qui produit les semences ? Est-ce que chacun produit ses semences ?**

Le groupe a récemment (avril 2018) pris la décision de ne donner qu'une quantité restreinte de semences la première année d'adhésion au GIEE, pour que les paysans prennent conscience du travail que représente la multiplication des semences, et

d'appréhender leur motivation. En revanche, le groupe n'est pas opposé à échanger de plus grandes quantités de semences (plafond à 50 kg) avec les paysans ayant adhéré depuis au moins un an. En effet, plusieurs agriculteurs du groupe ont avancé l'argument que même 50 kilogrammes peuvent représenter trop peu de semences pour un paysan qui n'a pas le matériel pour récolter sur de petites parcelles.

Les semences sont fournies par les plateformes d'expérimentation mais aussi par les paysans du GIEE eux-mêmes. Ensuite, le but est que chaque agriculteur sème année après années les variétés qu'il a reçues, afin de les adapter à son terroir, et s'il élabore des populations ou non.

- **Organisation de la production (planification, contractualisation)**

Le groupe a décidé, en accord avec Celnat, de ne commencer la production pour l'entreprise que l'année prochaine (campagne 2019), car les agriculteurs du groupe n'ont pas eu le temps d'organiser la campagne précédente. Pour les années à venir, les agriculteurs du groupe prévoient les emblavements ensemble, en fonction de leurs capacités et des besoins de Celnat.

- **Fixation du prix à chaque étape de la filière (qui décide et comment)**

Ce point est actuellement en réflexion. Le prix sera décidé collégalement en fonction des conditions climatiques de la campagne.

- **Contributions et redistribution de la valeur ajoutée**

Le GIEE a pu se mettre en relation avec l'association Graines de Noé et a invité l'une des animatrices de l'association pour bénéficier de son expérience. Les paysans de Haute Loire bio ont été très intéressés par le système de redevances mis en place par Graines de Noé. En revanche, nombreux ont été ceux qui pensaient que cette redevance n'était pas suffisante compte tenu des besoins financiers du GIEE, qui pour le moment n'a bénéficié que d'une aide de l'état lors de sa création. Les agriculteurs sont donc majoritairement prêts à payer une redevance de plus de trois pour cent sur les ventes de blé paysan (mais ce point a seulement été évoqué, et n'a conduit à aucun accord). De plus, Celnat, via une fondation lui appartenant, a proposé au GIEE de le soutenir via la création d'un fonds de dotation.

Les frais de fonctionnement du groupe seront majoritairement constitués de la rémunération d'un animateur ainsi que d'achats de matériel d'expérimentation.

- **Cahier des charges technique :**

- **Production du grain**

La production du grain est laissée à l'appréciation des producteurs. Tous cultivent selon le cahier des charges de l'agriculture biologique. D'après l'expérience de Graines de Noé, l'entreprise Celnat a de fortes exigences concernant la carie et la qualité sanitaire des lots.

Actuellement, les agriculteurs du GIEE produisent peu de blés paysans. C'est pour cela qu'ils ne se sont adressés qu'à Celnat, car ils n'ont pas les volumes pour vendre à une autre organisation. Certains agriculteurs du groupe redoutent que le problème des volumes fasse l'objet de nombreuses discussions avec l'entreprise, notamment au sujet du stockage et de l'enlèvement. Mais ils sont conscients que le groupe leur permettra d'avoir du poids dans les discussions.

- **Process de transformation**

L'entreprise Celnat transforme les blés paysans de Graines de Noé en farines, de T65 à intégrale. Le groupe ne savait pas si les blés de Haute Loire Bio seraient transformés de la même manière.

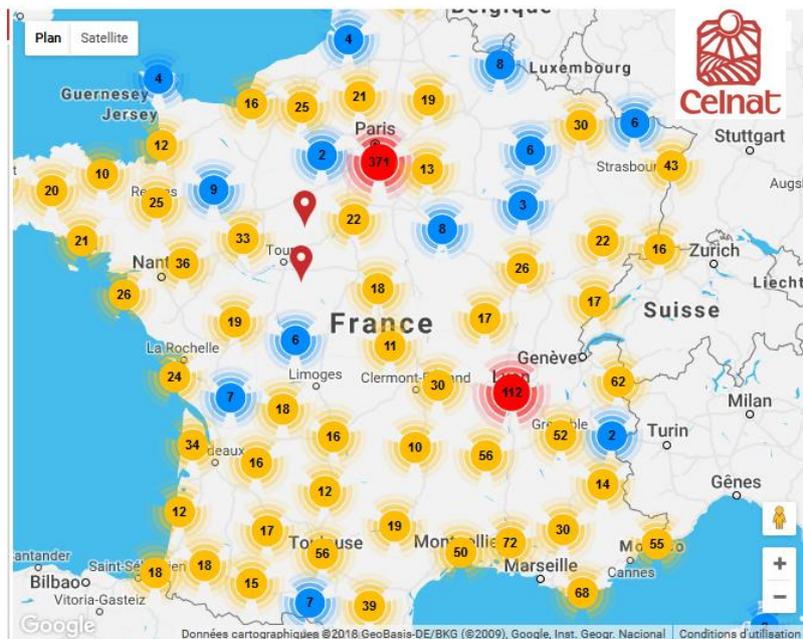
Certains agriculteurs du groupe souhaiteraient que le groupe se tourne vers des boulangers pour leur proposer de la farine, afin de diversifier les débouchés.

- **Mise sur le marché et vente :**

Pour la première année de commercialisation au moins, Celnat sera le distributeur des agriculteurs du GIEE qui souhaitent commercialiser en filière longue. Mais les membres du groupe souhaitent diversifier leurs acheteurs à l'avenir, afin de sécuriser le marché.

- **Echelle de distribution**

Celnat commercialise ses produits à l'échelle du pays :



<http://www.celnat.fr/points-de-vente>

- **Distributeurs**

Celnat commercialise ses produits dans des magasins bios spécialisés.

- **Communication**

Ce point est en questionnement.

- **Problématiques et questionnements :**

Le changement d'actionnaires de Celnat (racheté par le groupe Panzani de Ebro Foods) fragilise l'établissement de la filière, car les membres de l'association craignent un durcissement de la politique de l'entreprise, et une perte de certains engagements. La durabilité de l'engagement de l'entreprise pose elle aussi question : si l'offre augmente, Celnat restera-t-il fidèle au groupe Haute Loire Bio et à ses exigences ?

Les agriculteurs craignent aussi une standardisation de la production : l'entreprise exigera-t-elle des variétés uniques ?

Le groupe a été plusieurs fois touché par des récoltes cariées. Cela fragilise encore beaucoup la filière du fait des faibles quantités de céréales cultivées : si la carie est trop présente, le groupe peut perdre la totalité de la semence d'une variété qu'il sélectionnait déjà depuis plusieurs années, ce qui est un enjeu majeur pour la filière.

Annexe III.5 : Typologie de la filière des Moulins Bourgeois



Moulins Bourgeois

Typologie réalisée à partir d'un entretien semi-directif avec Luc Peinturier, responsable Bio au sein des Moulins Bourgeois.

- 1. La filière est-elle constituée ou en projet ?

La filière est constituée, mais le moulin souhaite la développer, en accord avec les valeurs du groupe filières national.

- 2. Présentation de la filière (y compris ses valeurs):

Les moulins Bourgeois existent depuis 1895, et sont dirigés par la même famille depuis quatre générations. Deux moulins sont actuellement en fonctionnement sur le site historique du premier moulin : l'un est conventionnel sur cylindres, et l'autre est biologique, sur meule de pierre.

Pour le moment, les tonnages en blés paysans sont anecdotiques à l'échelle de la production du moulin : au mois d'avril par exemple, les moulins ont vendu trois tonnes de farine issue de blés paysans.

• 2.1 Territoire(s) et acteurs

Les moulins Bourgeois sont basés à 80 km à l'est de Paris, et vendent leurs farines uniquement à des artisans boulangers. 65 000 tonnes de farines sont produites par an sur le moulin, dont 7 à 8000 tonnes en blé bio. Le moulin n'achète que des blés français, s'approvisionne le plus localement possible, et vend ses farines conventionnelles dans un rayon de 300 km autour du moulin. En revanche, les farines bios sont vendues dans toute la France. Le moulin achète ses blés bios auprès de coopératives 100% biologiques comme Biocer (qui est leur fournisseur principal).

Une partie de la farine biologique est aussi vendue au réseau Biocoop, pour être commercialisée en sachets de 1 kilo sous la marque « Ensemble ».

- **2.2 Produits commercialisés**

Les moulins Bourgeois vendent des farines conventionnelles, bios, et quelques farines issues de blés paysans. Ces farines sont conditionnées en sacs de 25kilos (ou 1 kilo pour Biocoop), puis livrés par palettes (contenance maximale de 50 sacs) ou par sacs en fonction de la commande de l'artisan boulanger. Les farines conventionnelles sont des mélanges, tout comme les farines biologiques (le moulin possède 18 cellules de stockage conventionnelles et 13 cellules biologiques, et 24 cellules de stockage de farine), réalisés en fonction des besoins et de demandes des boulangers. En revanche, pour les blés paysans, tous les blés sont mélangés sans distinction et les boulangers doivent s'adapter à la farine qu'ils reçoivent. Aujourd'hui, 20 clients environ des moulins Bourgeois achètent quelques sacs de farine issue de blés paysans. Dans un premier temps, les moulins ont proposé la farine issue de blés paysans à plusieurs boulangers mais tous n'ont pas été capables de la travailler, ou n'ont pas une clientèle réceptive à ce type de produit, ce qui a conduit de nombreux boulangers à arrêter de transformer cette farine (Luc Peinturier estime que sur 10 boulangers qui essaient cette farine, seul 1 en moyenne continuera à l'acheter durablement).

- **3. Historique de la filière :**

L'idée de moudre des blés paysans est venue d'une rencontre des moulins Bourgeois avec Alain Bourgeois, qui n'a rien à voir avec la famille du moulin, mais qui est devenu paysan-boulangier après une carrière dans la marine marchande. Luc Peinturier l'a rencontré plusieurs fois, a fait du pain avec lui, et les moulins lui ont donné une machine pour nettoyer le grain. C'est lui qui a parlé pour la première fois à Luc de semences paysannes, mais il ne leur fournira du blé paysan que l'année prochaine. Puis les moulins ont rencontré Lalou Bise-Leroy, qui possède des vignes en biodynamie et produit du Romanée-Conti, mais qui cultive aussi des blés paysans qui lui viennent de Jean-François Berthelot. Cela fait quatre ans qu'elle vend ses blés paysans aux moulins Bourgeois. Les moulins ont ensuite proposé à quelques paysans (choisis pour avoir une diversité de terroirs : en Bourgogne, en Seine et Marne, dans le Loiret) de cultiver la population de Lalou Bise-Leroy. Cela fait aussi plusieurs années que le moulin demande aux coopératives qui le fournissent si leurs adhérents cultivent des blés paysans, mais les coopératives sont toujours restées très évasives sur le sujet.

Ensuite, les moulins ont réalisé des tests de panification sur les farines issues des blés paysans, et ont décidé à l'issue de ces tests de ne faire que de la farine type 80 à partir de ces blés. Le moulin a ensuite fait tester la farine issue de des essais de panification à certains de leurs clients, sans leur dire d'où elle provenait, pour savoir ce qu'ils en pensaient. Les résultats ont été mitigés mais certains ont beaucoup apprécié cette farine et ont décidé de continuer à l'utiliser.

- **4. Organisation interne :**

- **4.1 Organisation et prise de décision**

Le moulin est en relation avec les agriculteurs et les boulangers mais ces derniers ne se connaissent pas forcément entre eux et ne forment pas de groupe organisé. C'est le moulin qui dialogue avec chaque acteur pour lui proposer de cultiver ou de transformer des blés paysans, et qui fournit les semences ou la farine.

Le moulin a discuté du prix d'achat du blé avec les agriculteurs.

- **4.2 Organisation semencière ? Qui produit les semences ? Est-ce que chacun produit ses semences ?**

Les semences proviennent de la ferme de Lalou Bise-Leroy, qu'elle-même a reçues de Jean-François Berthelot. Les moulins Bourgeois ont conservé une partie du grain qu'elle leur avait vendu pour les distribuer en tant que semences à quelques agriculteurs qui étaient intéressés. Ces semences sont données aux agriculteurs par le moulin, et triées au préalable.

- **4.3 Organisation de la production (planification, contractualisation).**

Les contrats de la filière biologique du moulin sont établis sur une durée de trois ans. Des contrats similaires sont établis pour les blés paysans. Le moulin s'engage à acheter tous les blés paysans produits par les agriculteurs avec qui ils travaillent, car les débouchés sont peu nombreux pour ces blés. Pour le moment la production excède les besoins de l'entreprise mais le moulin a conscience que le montage d'une filière doit commencer de cette manière, et les pertes sont très facilement compensées par les autres filières du moulin (conventionnel et bio).

- **4.4 Fixation du prix à chaque étape de la filière (qui décide et comment)**

Les moulins Bourgeois ont décidé, en collaboration avec les agriculteurs avec qui ils travaillent, d'acheter le blé paysan au prix du blé biologique sur le marché, majoré de 150 euros. Cela a été calculé en fonction de la perte de rendement en passant de variétés conventionnelles biologiques à des variétés paysannes, et dans l'idée que les agriculteurs aient une marge un peu plus importante qu'en agriculture biologique.

Pour la vente aux boulangers, le moulin a établi un prix au kilo et ces derniers ont le choix d'accepter ce prix, ou de ne pas acheter cette farine.

- **4.5 Contributions et redistribution de la valeur ajoutée**

Le moulin a fait en sorte de calculer son prix d'achat des blés paysans de telle manière que la marge soit plus importante que pour des blés biologiques conventionnels, afin de rémunérer en partie le travail de sélection lorsqu'il est fait.

- **5. Cahier des charges technique :**

- **5.1 Production du grain**

Le moulin a distribué des semences qu'il savait être des semences paysannes, mais considère que ce n'est pas son rôle de vérifier si le blé reçu est bien issu de semences paysannes : pour le moment, il a une relation de confiance avec les quelques paysans qui lui fournissent ce blé, et par la suite il pense que les coopératives devraient assurer ce travail de vérification. Le moulin ne souhaite pas imposer une quelconque variété ou un quelconque mélange, car Luc Peinturier a conscience du fait que les blés paysans doivent être adaptés à leur terroir, et que le choix des variétés doit revenir au paysan.

- **5.2 Process de transformation**

En 2011, lorsque le moulin conventionnel a été réhabilité, ce dernier était le moulin le plus moderne d'Europe. Les moulins Bourgeois ont donc à cœur d'être technologiquement très aboutis, en bio comme en conventionnel. Les blés qui arrivent au moulin sont systématiquement testés avant de pouvoir être stockés dans les cellules. En bio, des traces de pesticides sont recherchées aussi. La traçabilité tout au long du processus de transformation, de la réception à l'expédition, est très rigoureuse. Ensuite, pour les céréales biologiques et donc pour les blés paysans aussi, les grains sont nettoyés puis passés deux fois au trieur optique pour éliminer les grains étrangers. Le blé est ensuite humidifié 24 heures avant d'être envoyé sur les meules. La farine est ensuite tamisée, et envoyée en stockage.

Les moulins possèdent leur propre laboratoire de recherche et développement, où chaque farine est testée et évaluée selon un protocole strict, qui leur attribue une note sur 300, en fonction de leur couleur, de leur force, de la texture du pain... etc. C'est aussi dans ce laboratoire que de nouvelles formules sont élaborées, en fonction des exigences du marché et des boulangers. Ces tests entrent aussi dans la traçabilité des produits : pour chaque lot de blé livré, les moulins peuvent savoir dans quelle farine il a été incorporé et quelles sont ses qualités boulangères.

- **6. Mise sur le marché et vente :**

- **6.1 Echelle de distribution**

Les moulins Bourgeois commercialisent leurs farines biologiques dans toute la France. Le moulin ne fait pas de prospection à l'étranger. Les farines vendues à Biocoop sont commercialisées dans la moitié nord du pays.

- **6.2 Distributeurs**

Les farines des moulins Bourgeois sont vendues à des artisans boulangers et pour les farines biologiques, sont aussi vendues au réseau Biocoop.

- **6.3 Communication**

Les moulins sont très impliqués dans leur relation client et ont mis en place un système de soutien-formation aux artisans-boulangers, très important et diversifié : les thèmes des stages organisés aux frais des moulins (au moins pour les stages boulange) vont des techniques de panification au management, en passant par du conseil juridique et financier. C'est grâce à cette organisation que le moulin communique auprès de ses clients sur les semences paysannes, notamment par le biais d'un stage « levain » pendant lequel les artisans ont l'occasion de travailler des farines issues de blés paysans. Les moulins participent aussi à des salons lors desquels ils ont mis en avant des pains issus de variétés paysannes, ou encore réalisés selon une méthode de panification particulière, nommée *Respectus Panis*, qui est une méthode de panification uniquement au levain, avec un pétrissage manuel et moins de sel.

A l'heure actuelle, sur les sacs de farine issue de blés paysans commercialisés par les Moulins Bourgeois, il est écrit : « farine T80 blés paysans », sans autre précision. Ensuite, pour Luc, c'est au boulanger de mettre en avant son produit et d'expliquer ce qu'est le blé paysan à ses clients. C'est d'ailleurs à ce moment aussi que Luc pense qu'il est important de mettre en avant le Réseau Semences Paysannes. Pour le moulin, l'idéal serait que le RSP fournisse des 'guides' ou axes de communication, pour que le moulin soit sûr de communiquer d'une manière qui soit en adéquation avec les valeurs du Réseau.

- **7. Problématiques et questionnements :**

L'un des questionnements des moulins Bourgeois concerne les échanges des semences et notamment la rémunération des agriculteurs qui font le travail de sélection : en effet, ils pensent notamment aux agriculteurs dont le système est la polyculture-élevage, qui ne peuvent pas forcément prendre le temps de réaliser ce travail de multiplication et de sélection, et qui pourtant sont intéressés par les semences paysannes. Doit-on rémunérer les agriculteurs qui leur fourniront les semences, et par quel moyen puisque les semences paysannes ne se vendent pas ?

	Diplôme : Ingénieur Spécialité : Agroecology Enseignant référent : Guenola Peres, Safya Menasseri	
Auteur(s) : Emma FLIPON Date de naissance* : 04/09/1995	Organisme d'accueil : ITAB Adresse : Institut Technique de l'Agriculture Biologique, 149 rue de Bercy F-75595 PARIS Cedex 12	
Nb pages : 27 Annexe(s) : 34	Maître de stage : Estelle Serpolay-Besson	
Année de soutenance : 2018		
Titre français : Caractérisation et analyse de la diversité d'organisation des initiatives de filières longues en blés paysans, dans un contexte de changement d'échelle de l'agriculture biologique et des semences paysannes.		
Titre anglais : Characterization and analyse of the organization diversity of long chain sectors in peasant's wheat, in an up scaling context of organic farming and peasant's seeds		
Résumé (1600 caractères maximum) : L'agriculture biologique, et avec elle l'utilisation des semences paysannes, sont actuellement en pleine expansion en France. Dans le cas du blé, cela a pour conséquences la création de nouvelles filières longues de transformation de cette céréale. Ces filières semblent nécessaires au changement d'échelle des semences paysannes, puisqu'elles permettent à une plus grande diversité d'agriculteurs de les produire. La création de filières longues autour des blés paysans pose néanmoins de nombreuses questions au sein des associations du Réseau Semences Paysannes, lesquelles défendent des valeurs de juste rémunération des paysans tout en proposant des prix abordables pour les consommateurs, de maintien d'une agriculture locale et paysanne, et d'organisation en collectif afin de gérer les semences paysannes comme un commun. En effet, la création de filières longues signifie souvent l'arrivée dans leurs organisations de nouveaux acteurs qui ne partagent pas forcément les mêmes valeurs ou qui ne saisissent pas la portée de l'utilisation des semences paysannes. Cela suppose aussi souvent de convenir de nouvelles organisations afin de gérer ces filières longues et de fournir un produit de qualité aux consommateurs. Lors de ce stage, trois questions fondamentales ont pu être identifiées, qu'il semble nécessaire de se poser lors de la création de nouvelles filières centrées sur les semences paysannes : comment construire les prix tout au long de la filière ? Comment prendre en compte le travail de sélection des semences ? Comment préserver les dynamiques collectives des associations ?		
Abstract (1600 caractères maximum) : Organic agriculture and the use of peasants' seeds are currently greatly expanding in France. Regarding wheat, one of the consequences is the creation of long-chain sectors to transform it. Those sectors seem compulsory if the peasants' seeds are to expand, as they allow a larger diversity of farmers to produce them. But the creation of those new sectors asks many questions among the associations of the Réseau des Semences Paysannes. Indeed, those associations defend strong values such as the faire remuneration of the farmers, as well as preserving a fair price for the consumers, to maintain a local and peasant agriculture, and collective organizations to manage peasant seeds as a common. Indeed, the creation of long-chain sectors often means the arrival of new actors who do not necessarily share the same values, or who do not understand the scope of the use of the seeds of farmers. It also often involves agreeing on new organizations to manage these long chains and at the end to be able to provide a quality product to consumers. During this internship, three fundamental questions could be identified, that it seems necessary to ask when creating new sectors centered on the peasant seeds: how to build the prices throughout the sector? How to take into account the seed selection work? How to preserve the collective dynamics of associations?		
Mots-clés : Semences paysannes, blé, filière longue, Réseau Semences paysannes, agriculture biologique		
Key Words: Peasant's seeds, wheat, long-chain sector, Réseau Semences Paysannes, organic agriculture		